

SOMMAIRE



LE MOT DU PRESIDENT	p. 2
LE CALENDRIER DU COMITE	p. 3
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION et LE PERSONNEL	p. 4 à 7
LES ADRESSES UTILES	p. 8
L'ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS	p. 9
LES MUTATIONS	p. 10/11
LES LICENCES	p. 12/13
LES CATEGORIES	p. 14
LES TARIFS	p. 15/16
LA COMMISSION ARBITRAGE	p. 17 à 27
LA COMMISSION DISCIPLINE	p. 28/29
LA COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS	p. 30 à 39
QUALIFICATION	p. 40 à 43
LA COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTATION	p. 44/45
CMCD	p. 46 à 51
LA COMMISSION TECHNIQUE	p. 52 à 58
LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ET MINIHANDBALL	p. 59 à 62
LA COMMISSION COMMUNICATION	p. 63 à 65
LA COMMISSION RECLAMATIONS ET LITIGES	p. 66/67
LA COMMISSION EQUIPEMENTS	p. 68 à 70
CALENDRIER SPORTIF	p. 71
ANNUAIRE DES CLUBS	

Le mot du Président



"Handball et nouvelle technologie !"

Nous y voici, le handball a pris le virage des nouvelles technologies. Après le passage à Gest'Hand, le développement des sites internet des structures fédérales, l'informatisation des boîtes mail pour tous, l'automatisation des CMCD, la publication des newsletters en lieu et place du bon vieux papier... c'est au tour des feuilles de match de passer du côté de l'immatérialité.

Je suis persuadé que ce virage, si difficile soit-il, est nécessaire au fonctionnement encore plus performant de nos structures quelles qu'elles soient. Impossible pour nous de nous y soustraire. Sachons dès aujourd'hui utiliser les ressources humaines que nous avons tous en interne pour mieux nous développer tout en ayant un regard bienveillant sur le monde qui nous entoure et notre impact sur la planète.

A l'heure où il est en permanence question de faire attention à notre bilan carbone, à l'heure des budgets contraints, profitons des occasions qui nous sont données pour mieux communiquer et économiser.

Comme chaque saison, vous trouverez dans ce mémento l'ensemble des informations et directives qui doivent vous aider à faire fonctionner votre club. Il est téléchargeable sur le site internet du comité. Partagez-le avec le plus grand nombre.

Nous vous attendons nombreux pour compléter les membres des commissions départementales. La saison 2011-2012 verra l'olympiade se terminer. Avec elle un renouvellement des bénévoles actifs s'opérera naturellement. Venez dès maintenant aider et soutenir ceux qui œuvrent au quotidien au bon fonctionnement du comité et de ses commissions. Nous sommes prêts à vous accueillir.

Je vous souhaite à toutes et à tous, bénévoles et professionnels une excellente saison 2011-2012. Que ce sport qui est le nôtre vous permette comme à nous d'assouvir notre passion et ainsi de partager tous ensemble le plaisir qu'il nous donne.

Sportivement vôtre
Francis CHAMPION

LE BUREAU DIRECTEUR



Président

Monsieur Francis CHAMPION

15, rue des Sablières

79230 PRAHECO

Tél. : 06.61.43.82.77

 2279000.president@handball-france.eu



Vice-présidente

Mademoiselle Sylvie CHARRIER

52, boulevard Alexandre 1^{er}

79300 BRESSUIRE

Tél. : 06.83.33.37.32

 sylvie.charrier7@wanadoo.fr



Secrétaire générale

Madame Sabrina LESEIGNEUR

13, route du Pré de l'Assemblée

79260 ROMANS

Tél. : 06.18.96.01.00

 sabrina.handball@voila.fr



Trésorier général

Monsieur Pascal MOINARD

21, route de Celles

79230 PRAHECO

Tél. : 06.20.79.85.87

 pascal.moinard@sfr.fr



**Trésorière générale
adjointe**

Madame Estelle FOUCHE

9, rue de la Branle

79120 ST COUTANT


Tél. : 05.49.29.67.88

 estelle.louissette@hotmail.fr

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM Prénom	Fonction	Adresse	CLUB	☎ Domicile	☎ Portable	E-mail
BOUCHET Jérémy	Membre	Savrelle 79800 SOUVIGNE	PAMPROUX	05.49.05.16.62	06.86.12.66.38	jeremy_b_79800@hotmail.fr
BOURGEOIS François	Membre	18 rue de la Routière 79000 NIORT	NIORT HB SOUCHEEN		06.08.92.04.54	emifranvero.bourgeois@laposte.net
CHAMPION Christine	Pdt Com. Organisation des Compétitions	15 rue des Sablières 79230 PRAHECQ	PRAHECQ	05.49.26.04.60	06.62.61.88.32	2279000.coc@handball-france.eu
CHAMPION Francis	Pdt CD 79	15 rue des Sablières 79230 PRAHECQ	PRAHECQ	05.49.26.04.60	06.61.43.82.77	2279000.president@handball-france.eu
CHARRIER Sylvie	Vice-présidente Pdte Com. Communication	52 bd Alexandre 1 ^{er} 79300 BRESSUIRE	BRESSUIRE	05.49.65.03.97	06.83.33.37.32	sylvie.charrier7@wanadoo.fr
DIDIER Tony	Pdt Com. Discipline	19 rue Jeanne d'Arc 79320 MONCOUTANT	MONCOUTANT	09.64.40.04.91	06.83.32.28.97	chabichoud@hotmail.fr
DORAY Gérard	Membre	25 rue du Grand Port 79210 ARCAIS	NIORT HB SOUCHEEN		06.07.99.02.94	gerarddoray@gmail.com
FOUCHE Jérôme	Pdt Com. Arbitrage	9 rue de la Branle 79120 ST COUTANT	PAMPROUX	05.49.29.67.88	06.22.69.62.79	jerome.fouche@sfr.fr
FOUCHE Estelle	Trésorière générale adjointe	9 rue de la Branle 79120 ST COUTANT	PAMPROUX	05.49.29.67.88	06.29.44.23.89	estelle.louissette@hotmail.fr

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)

NOM Prénom	Fonction	Adresse	CLUB	 Domicile	 Portable	E-mail
LESEIGNEUR Sabrina	Secrétaire générale Pdte com. Développement	13 route du Pré de l'Assemblée 79260 ROMANS	ST MAIXENT		06.18.96.01.00	sabrina.handball@voila.fr
MOINARD Pascal	Trésorier	21 route de Celles 79230 PRAHECQ	PRAHECQ		06.20.79.85.87	pascal.moinard@sfr.fr
RAMEDACE Renald	Pdt Com. Technique	11 rue du Champ Paillé 79300 ST PORCHAIRE	MONCOUTANT	05.49.80.44.67	06.16.29.20.19	renald79@gmail.com
RAMEDACE Sandra	Pdt Com. Réclamations/litiges	11 rue du Champ Paillé 79300 ST PORCHAIRE	MONCOUTANT	05.49.80.44.67	06.08.55.64.23	sandra.ramedace@sfr.fr

LE TROMBINOSCOPE DES ADMINISTRATEURS



*BOUCHET
Jérémy*



*BOURGEOIS
François*



*CHAMPION
Christine*



*CHAMPION
Francis*



*CHARRIER
Sylvie*



*DIDIER
Tony*



*DORAY
Gérard*



*FOUCHE
Jérôme*



*FOUCHE
Estelle*



*LESEIGNEUR
Sabrina*



*MOINARD
Pascal*



*RAMEDACE
Renald*



*RAMEDACE
Sandra*

LE PERSONNEL DU COMITÉ

SECRETARIAT



Mme Sandra POIRIER

ENCADREMENT TECHNIQUE



M. Sylvain MARQUET
Agent de Développement Sportif (ADS)
marquet.vano@wanadoo.fr
Tél. : 06.08.32.18.99

LES ADRESSES UTILES

Fédération Française de Handball

62, rue Gabriel Péri
94257 GENTILLY Cedex
☎ 01.46.15.03.55 📠 01.46.15.03.60
E-mail : ffhb@ff-handball.org - site : <http://www.ff-handball.org>

Ligue Poitou-Charentes de Handball

11, route des Fours à Chaux
B.P. 10518
16160 GOND-PONTOUVRE
☎ 05.45.69.23.16 📠 05.45.69.46.42
E-mail : handballpoitoucharentes@orange.fr - site : www.lpchand.com

COMITE 16

Sonia

34 bis rue de Saintes
16000 ANGOULEME

☎ 05.45.95.15.08

📠 05.45.95.15.25

✉ cd16hb@wanadoo.fr

COMITE 17

Carole

Gymnase du Grand
Coudret
100 rue du Dr Jean
17100 SAINTES

☎ 05.46.93.66.80

📠 05.46.92.98.47

✉ handball.cd17@free.fr

COMITE 86

Karine

Parc des sports des Ecluzelles
86360 CHASSENEUIL DU
POITOU

☎ 05.49.62.59.66

📠 05.49.62.59.66

✉ cd86handball@wanadoo.fr

site : www.hand16.com

site : comite86handball.com

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

15 rue Langlois B.P. 527 79022 NIORT Cedex
☎ 05.49.77.11.00 📠 05.49.24.75.31
E-mail : dd079@jeunesse-sports.gouv.fr
Site : www.ddjs-deux-sevres.jeunesse-sports.gouv.fr

Comité Départemental Olympique et Sportif

Maison des Sports des Deux-Sèvres 6 rue de l'Abreuvoir 79000 NIORT
☎ 05.49.06.61.10 📠 05.49.06.61.14
E-mail : cdos79@franceolympique.com
Site : <http://deuxsevres.franceolympique.com>

CRIB Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles

(Maison des Sports) / Contact : Melle Claire Villoin
E-mail : crib79@franceolympique.com

L'ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS

COMMISSIONS	PRESIDENTS et responsables	MEMBRES élus au C.A.	AUTRES MEMBRES
ARBITRAGE	FOUCHE Jérôme	BOUCHET Jérémy CHAMPION Christine DIDIER Tony MOINARD Pascal	COMPAGNON Fabrice (Courlay) FOUQUET-METIVIER Jacques (Niort HBS) GUENOLE Yan (Prahecq) HONEKER Jean-Philippe (Celles) MARQUET Sylvain (ADS CD79) MARSTEAU Jean-Philippe (Prahecq) ODET Michaël (Thouars) TIRIAU Sylvain (Niort HBS)
COMMUNICATION	CHARRIER Sylvie	LESEIGNEUR Sabrina	BEDOUIIN Azélie (Moncoutant) BIROT David (Mauléon) BLANCHARD Justine (Bressuire) GUILBOT Damien (Parthenay) POIRIER Sandra (Secrétaire CD79)
DEVELOPPEMENT PROMOTION DU HANDBALL ET MINIHANDBALL	LESEIGNEUR Sabrina	CHARRIER Sylvie	MARQUET Sylvain (ADS CD79) MOREAU Ludivine (Parthenay)
DISCIPLINE	Président : DIDIER Tony Instructeur : BOUCHET Jérémy	DORAY Gérard (Niort HBS)	AUZANNEAU Landry (Val de Boutonne) BEDOUIIN Azélie (Moncoutant) BLAIS Mélanie (Courlay) BLANCHARD Justine (Bressuire) BOUCHET Thierry (La Mothe) BUAILLON Philippe (St Symphorien) CHAMERAUD Cédric (Val d'Egray) DAHAI Damien (Val de Boutonne) DOYEN Virginie (Courlay) HEINESCH Bastien (Lezay) HONEKER Jean-Philippe (Gâtine) JARSON Thierry (Chauray LC) ODET Michaël (Thouars) ORIGNY Pierre (Parthenay) PETIT Cédric (Beauvoir) PRAUD Sophie (Airvault) RIOU Ludovic (St Maixent) SEGUR Pascal (Pamproux) TROUVE Aurélie (Celles) VALLEAU Julien (Lezay) VION Gaël (Pamproux)
FINANCES ET EMPLOIS	MOINARD Pascal	CHAMPION Francis GUILBOT Damien	
ORGANISATION DES COMPETITIONS	CHAMPION Christine	BOUCHET Jérémy FOUCHE Jérôme RAMEDACE Sandra	DOYEN Anita (Courlay) MARQUET Isabelle (Lezay) PETORIN Patrick (Val d'Egray) TURPEAU Sandrine (Parthenay)
Qualifications	Jeunes F : DOYEN Anita Jeunes M et -18 : TURPEAU Sandrine Seniors F : RAMEDACE Sandra Seniors M : CHAMPION Christine		
RECLAMATIONS ET LITIGES	RAMEDACE Sandra	CHAMPION Christine CHAMPION Francis CORNUAULT Richard	BIROT David (Mauléon) FOUQUET-METIVIER Jacques (Niort HBS) SOUCHARD Jean-Pierre (Val d'Egray)
STATUTS ET REGLEMENTATION	CHARRIER Sylvie	CHAMPION Christine CHAMPION Francis FOUCHE Jérôme RAMEDACE Renald	LIGONNIERE Martine (Val de Boutonne)
Contributions Mutualisées des Clubs au Développement			
EQUIPEMENTS	CHARRIER Sylvie		
TECHNIQUE	RAMEDACE Renald		CORNUAULT Richard (Thouars) DURAND Fabien (Niort HBS) MARQUET Isabelle (Lezay) MARQUET Sylvain (ADS CD79) MARZIN David (Parthenay) TEXIER Laure (Prahecq) VIGNIER Frédéric (Celles)

👉 MUTATIONS

CATEGORIES	Période normale 1 ^{er} juin – 15 juillet	Hors Période 16 juillet – 31 mai	Pour raison professionnelle ou scolaire. Toute l'année
DIRIGEANT (*)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
+ de 18 ans (né en 92 et avant)	125,00 €	165,00 €	100,00 €
17 et 18 ans (né en 93 et 94)	95,00 €	95,00 €	70,00 €
- de 17 ans (né en 95,96,97,98)	58,00 €	58,00 €	Gratuit

(*) La gratuité est acquise sous réserve que le dirigeant qui mute demeure dirigeant. S'il reprend le statut de joueur, durant l'année de mutation, il doit s'acquitter du montant de la mutation correspondante.

Toute mutation doit se faire via Gest'Hand.

Les différentes étapes :

1. se connecter à Gest'Hand et télécharger les documents en page d'accueil rubrique "Formulaires vierges à disposition"
2. faire remplir le document mutation 2011-2012 (document "à joindre à votre dossier de mutation") et faire signer le licencié
3. la lettre de démission du licencié au club quitté et le document à destination de la ligue quittée et de la FFHB sont envoyés automatiquement par Gest'hand (suppression du courrier recommandé)
4. saisir et confirmer la mutation sous Gest'Hand
5. envoyer le dossier complet à la Ligue d'accueil dans les 14 jours qui suivent la saisie accompagné du chèque de règlement correspondant

Attention ! Tout dossier incomplet sera retourné au club à ses frais et ne sera pas traité.

Documents à fournir



► Pour toutes les mutations du 1^{er} juin au 15 juillet :

- ❖ Bordereau de demande de licence avec le certificat médical (s'il y a lieu)
- ❖ Document de mutation
- ❖ Autorisation parentale ou du représentant légal pour les mineurs
- ❖ Photocopie d'une pièce officielle d'identité pour les mutations inter-ligues
- ❖ Attestation « retour au club quitté » (uniquement si cela est le cas) signée par le joueur, le président du club d'accueil et validée par la ligue
- ❖ Justificatif pour l'obtention d'un tarif réduit (cf. tableau plus haut)
- ❖ Chèque du dossier de mutation (*hors D1F-D1M-D2M*)

► Pour les mutations à partir du 16 juillet, il faut fournir en supplément :

- ❖ Les éléments apportant la preuve de la modification de situation professionnelle, scolaire, familiale ainsi que l'attestation du nouveau domicile
- ❖ Si tout ou partie des dispositions prévues pour bénéficier d'une mutation hors période n'est pas remplie, le licencié concerné peut solliciter auprès du club quitté une lettre de non opposition de mutation « hors période » (uniquement pour les 17 ans et plus masc. et 16 ans et plus fém. et ne permettant pas d'évoluer en compétition nationale ou dans une division donnant accès à une compétition nationale)

CIRCONSTANCES PARTICULIERES :

- ❖ **Quand un club ou une section complète (filles ou garçons) est en « sommeil »** ou en cessation, les joueurs doivent simplement se licencier (il n'y a plus lieu de faire une mutation). Si le licencié opte pour un club départemental, une licence A (normale) est délivrée. Dans les autres cas une licence B est délivrée.
- ❖ **Absence d'équipe engagée dans la catégorie d'âge requise :** après étude par la commission compétente, une mutation gratuite et une licence A peuvent être accordées aux licenciés de -17 ans et aux licenciées de -16 ans, ainsi qu'aux licenciés masculins de +16 ans et aux licenciées féminines de +15 ans si l'ancien club n'a pas d'équipe la saison N(en cours) engagée dans une catégorie d'âge où le (la) licencié(e) peut évoluer.
- ❖ **Création de clubs :** Lorsqu'un club ou une section de club (masculine ou féminine) se crée dans une localité, une communauté de communes, une communauté d'agglomérations où il n'y avait, la saison précédente, aucun club (ou section) de handball, une licence de type A est délivrée aux ressortissants de ces entités territoriales, licenciés la saison précédente dans un autre club, sous réserve qu'ils justifient de leur résidence dans ces mêmes territoires. Un dossier de mutation est déposé dont **la gratuité est acquise dans la limite de 10,** au bénéfice des licenciés de 17 ans et plus et des licenciées de 16 ans et plus. Les licenciés ne pouvant justifier de leur résidence dans la localité où se crée le club sont astreints aux règles générales des mutations.

👉 LICENCES

Délai de qualification
Renouvellement de licence : 24 heures
Création de licence : 24 heures
Mutation : 5 jours (sauf étranger)

Le demandeur engage sa responsabilité
s'il ne signale pas qu'il était licencié la saison précédente.

Quelques explications ...

La licence A : est délivrée pour toute création ou renouvellement de licence, ou pour « mutation retour au club quitté ».

La licence B : est délivrée à un licencié qui mute pendant la période officielle entre le 1^{er} juin et le 31 décembre, sauf pour les mutations « retour au club quitté ».

La licence C : est délivrée à toutes les mutations hors période entre le 1^{er} janvier et le 31 mai, même les « retour au club quitté ». Elle est transformée en licence B la saison suivante.

La licence Blanche : elle permet à un licencié d'exercer des fonctions officielles au bénéfice d'un deuxième club, mais il ne peut pas prendre part au jeu sauf cas exceptionnel indiqué ci-dessous. Elle est délivrée après accord du Président du club d'origine et est à renouveler chaque année. Le licencié concerné peut remplir les obligations d'encadrement et/ou d'arbitrage du club où il est qualifié en licence blanche, à la condition expresse de ne pas être déjà comptabilisé dans le cadre obligatoire en faveur de son club d'appartenance (**remplir obligatoirement le formulaire spécifique, à demander à la Ligue**). Dans l'hypothèse où le licencié concerné cumule 2 ou plusieurs fonctions au profit de clubs différents, il est comptabilisé au titre des obligations pour son club d'origine.

Le licencié auquel le club d'appartenance n'offre aucune possibilité de pratiquer, en relation avec les compétitions dans lesquelles sont engagées les équipes du club, peut recevoir l'autorisation exceptionnelle d'évoluer dans une équipe du club, correspondant à son âge, où il est qualifié en licence blanche. Cette autorisation devient caduque dès lors qu'une possibilité de pratique se découvre, dans l'un ou l'autre club où il officie (**remplir obligatoirement le formulaire spécifique, à demander à la Ligue**).

La licence E (étranger) : est délivrée à toute personne étrangère (hors Union Européenne) entrant en France, de la catégorie plus de 16 masc. ; plus de 15 fém. ; moins de 18 masc. Et fém.

La licence BE : est délivrée à toute personne titulaire d'une licence E qui mute pendant la période officielle.

La licence CE : est délivrée à toute personne titulaire d'une licence E et BE qui mute hors période.

La licence UE : est délivrée à tout ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne.

La licence B UE : est délivrée à toute personne titulaire d'une licence UE qui mute pendant la période officielle.

La licence C UE : est délivrée à toute personne titulaire d'une licence UE et B UE qui mute hors période.

La licence FA : est délivrée à toute personne d'origine étrangère (hors Union Européenne) sollicitant une licence dans les catégories - 13, - 15, - 18 masculins et - 13, - 16 et - 18 féminins. Ce type de licence reste acquis lors de l'accession à la catégorie des « + 16 ans masc. » et « + de 15 ans fém. ».

La licence FB : est délivrée à toute personne titulaire d'une licence FA qui mute pendant la période officielle.

La licence FC : est délivrée à toute personne titulaire d'une licence FA et FB qui mute hors période.

Tableau des principales prérogatives que confèrent les licences FFHB

CATEGORIES	MENTIONS	FONCTIONS				
		Prendre part au jeu	Arbitrer	Exercer toute fonction officielle dans une rencontre	Exercer une fonction d'encadrement (entraîner, manager)	Etre élu dirigeant (club, comité, ligue, FFHB)
JOUEUR	-	OUI Sauf dans les compétitions corporatives	OUI	OUI	OUI	OUI Dès lors que le licencié est majeur
	Corporative	OUI Uniquement dans les compétitions corporatives	OUI Uniquement dans les compétitions corporatives	OUI Uniquement dans les compétitions corporatives	OUI Uniquement dans les compétitions corporatives	OUI Dès lors que le licencié est majeur
	Loisir	OUI Uniquement hors compétition	OUI	OUI	OUI	OUI Dès lors que le licencié est majeur
	Avenir	OUI Uniquement avec des licenciés catégorisés "avenir"	OUI Uniquement avec des licenciés catégorisés "avenir"	OUI Dans le cadre d'un projet de formation	OUI Dans le cadre d'un projet de formation	NON
	Evénementiel	OUI Uniquement hors compétition	NON	NON	NON	NON
	Handensemble	OUI Uniquement dans les rencontres handensemble	OUI	OUI	OUI	OUI Dès lors que le licencié est majeur
DIRIGEANT	-	NON	NON	OUI	OUI	OUI
	Jeune dirigeant	NON	NON	OUI	OUI	OUI Dès lors que le licencié est majeur
	Dirigeant indépendant	NON	NON	OUI		OUI Sauf au sein d'un club
BLANCHE (pour le club dans lequel il est qualifié en licence blanche)	-	NON Sauf exception (cf. annuaire FFHB)	OUI Avec un certificat médical	OUI	OUI	NON Sauf au sein du club d'appartenance
INTERNATIONAL	-	Uniquement en tant que membre d'un collectif "Equipe de France"	NON	NON	NON	OUI

CATÉGORIES

Nature des licences pour la pratique compétitive

La FFHB délivre des licences de caractéristiques différentes selon la situation du postulant.

- ✚ **JOUEUR** : le titulaire de cette licence peut prendre part au jeu, remplir toute fonction officielle au sein de son club, arbitrer. Il peut exercer une fonction dirigeante au bénéfice d'un deuxième club, s'il est titulaire d'une licence blanche. **La production d'un certificat médical est exigée.**

- ✚ **DIRIGEANT** : pour exercer des responsabilités officielles au sein d'un club, tout membre de ce club doit être licencié au titre de l'association au sein de laquelle il oeuvre. Pour obtenir la licence dirigeant, il faut être âgé de plus de 16 ans. **La production d'un certificat médical n'est pas exigée. Le licencié dirigeant ne peut ni prendre part au jeu, ni arbitrer. Il a cependant la possibilité de coacher une équipe.**

Nature des licences pour la pratique non-compétitive

La pratique non compétitive est identifiée par la délivrance des licences suivantes, qui ne sont pas soumises au régime des mutations :

- ✚ **Licence « Loisir »** : elle est attribuée à un pratiquant, âgé de 16 ans et plus, qui participe à des rencontres, ne donnant pas lieu à un classement officiel ni à l'attribution d'un titre. **Elle nécessite la production d'un certificat médical.** Elle permet également d'exercer les fonctions de dirigeant auprès d'une équipe de jeunes de niveau régional et départemental.

- ✚ **Licence « Avenir »** : elle est attribuée aux jeunes pratiquants de moins de 16 ans qui participent à la découverte de l'activité handball, durant une saison en milieu scolaire, au sein d'un club, sous l'égide d'une structure fédérale, et autorise la participation à des tournois amicaux, à diverses épreuves de promotion, relevant d'une pratique non compétitive, non finalisée par un classement ou l'obtention d'un titre. **La production d'un certificat médical n'est pas exigée. Cette licence n'est pas renouvelable.**

- ✚ **Licence « Événementielle »** : elle est délivrée aux pratiquants qui participent à une manifestation organisée par un club affilié, dont l'organisation a été accordée par une instance fédérale, une ligue ou un comité. **La production d'un certificat médical n'est pas exigée.** Dans le cours d'une même saison, les conversions de la pratique non compétitive vers la pratique compétitive sont gratuites (sauf part assurance) pour les moins de 16 ans, sauf pour les licences « loisir ».

Calcul de l'âge sportif

L'âge sportif est l'âge du joueur (de la joueuse) calculé du 1er janvier au 31 décembre inclus de la saison administrative pour laquelle la licence est établie. Il est identique pour une saison sportive à l'âge "scolaire" pour une année scolaire (Par exemple, pour un joueur né en janvier ou en décembre 1995 : 2011 – 1995 = 16 ans pour toute la saison 2011-2012. Dès lors, ce joueur ne pourra pas participer en 2011-2012 aux compétitions de « plus de 16 ans »).



TARIFS

AFFILIATION & ENGAGEMENTS	2011/12
Affiliation	142,00
Engagement senior et -18	133,00
Engagement tardif senior et -18 (après le 14 juillet)	153,00
Engagement tardif senior et -18 (après le 15 août)	183,00
Engagement -14 -16	59,50
Engagement -12	40,00
Coupe 79 senior	77,00
Challenge 79	45,00
Coupe 79 -18	45,00
Coupe 79 jeune	17,50
Coupe de France	31,00
LICENCES	
Licence	10,00
ARBITRE	
Carte arbitre	29,00
Carte Jeune Arbitre	10,00
Droit formation par équipe senior et -18 ans	58,50
Suivi d'arbitre	26,50
Tarif au Kms (Suivi, arbitrage, ...)	0,31
Binôme : ind. kms du plus loin	0,31
Livret arbitre	15,50
Refus d'arbitrage - 1. ^{er}	66,00
Refus d'arbitrage - 2. ^{ème}	77,00
Refus d'arbitrage - 3. ^{ème} et plus	99,00
Désistement d'arbitrage	33,00
Indemnité de match	
Excellence	26,00
Autres divisions	21,00
Joueur désigné sans carte	15,00
Coupe et Challenge	26,00
Coupe jeunes	21,00
Feuilles d'indemnités d'arbitre	
Retard d'envoi au comité	34,00
EQUIPEMENT	
Homologation de salle	54,00

AMENDES	
<i>Forfaits</i>	
Isolé séniors	59,50
Général séniors	178,50
Isolés jeunes	28,30
Général jeune	84,90
½ finale et finale Coupe seniors et – 18 ans et Challenge	165,00
<i>Feuilles de matchs</i>	
Case manquante	5,70
Retard d'envoi au comité	57,30
Résultat mal communiqué	8,00
Résultat non communiqué	14,00
Report de match	8,30
Report de match hors délai	35,00
<i>Autres amendes</i>	
Absence à l'A.G.	67,00
Manque un socle (par socle manquant)	110,00
TECHNIQUE	
Formation de cadres (licencié CD 79)	160,00
VAE	124,00
Formation de cadres	215,00
Réactualisation de diplôme	82,50
Indemnité encadrement de stage	26,00
Indemnité repas encadrement de stage	7,00
Formation de Joueur / JA	15,00
DISCIPLINE	
Pour toute sanction, application du tarif fédéral à hauteur de 50% (cf. annuaire fédéral)	
AUTRES	
Frais de remise en état des Coupes 79	50,00
1er rappel de facture	6,60
2ème rappel de facture	20,00
Lettre taxée	13,20
<i>Photocopies</i>	
A4/A3 noir et blanc	0,10
A4/A3 couleur	0,24

COMMISSION ARBITRAGE

Président



Jérôme FOUCHE
9 rue de la Branle
79120 SAINT COUTANT

☎ : 05.49.29.67.88

☎ : 06.22.69.62.79

E-mail : jerome.fouche@sfr.fr

Membres la Commission

CHAMPION Christine

DIDIER Tony

BOUCHET Jérémy

MOINARD Pascal

Autres membres

COMPAGNON Fabrice (Courlay)

FOUQUET-METIVIER Jacques (Niort HBS)

GUENOLE Yan (Prahecq)

HONEKER Jean-Philippe (Gâtine hb)

MARQUET Sylvain (ADS CD79)

ODET Michaël (Thouars)

TIRIAU Sylvain (Niort HBS)

I. STATUT ARBITRE – MODALITES D'OBTENTION

Pour les nouveaux arbitres ou ceux n'ayant pas arbitré la saison précédente :

ENVOYER VOS COORDONNEES AU SECRETARIAT : Nom, Prénom, Club.

1. Arbitre stagiaire

- ✓ automatique pour les licenciés F.F.H.B. (âgés de + de 18 ans au 15 septembre de la saison considérée) titulaire du timbre "Jeunes Arbitres" de la saison précédente.
- ✓ au titulaire du timbre stagiaire de la saison précédente.
- ✓ après avoir réussi les tests écrits et physiques aux stages de début de saison
- ✓ avoir participé à un stage de formation.

2. Arbitre départemental

- ✓ avoir obtenu la mention d'arbitre stagiaire
- ✓ diriger un minimum de 7 rencontres neutres
- ✓ avoir 3 suivis favorables
- ✓ après avoir réussi les tests écrits et physiques aux stages de début de saison
- ✓ avoir participé à un stage de formation.

3. Jeune Arbitre

- ✓ être âgé(e) de 15 à 18 ans (1996 à 1993)
- ✓ avoir suivi la formation jeune arbitre au niveau départemental
- ✓ avoir arbitré un minimum de 5 rencontres

II. FORMATION DES ARBITRES DEPARTEMENTAUX ET STAGIAIRES

Stages pour le renouvellement des cartes :

- Le samedi 03/09/2011 à Pamproux le matin de 9 h 00 à 12 h 30 encadré par J. Fouché et S. Tiriau
- Le dimanche 11/09/2011 à Secondigny le matin de 9 h 00 à 12 h 30 encadré par J. Fouquet-Métivier
- Le samedi 01/10/2011 à Thouars le matin de 9 h 00 à 12 h 30 encadré par M. Odet et J. Bouchet
- Le dimanche 9/10/2011 à Parthenay le matin de 9 h à 12 h 30 encadré par F. Compagnon et T. Didier

Pour les arbitres départementaux et stagiaires :

- Le samedi 29/10/2011 à Moncoutant le matin de 9 h 00 à 12 h 00
- Le samedi 10/12/2011 à Champdeniers le matin de 9 h 00 à 12 h 00
- Le 1^{er} ou le 2^{ème} dimanche de février à Niort suivi d'un match de National
- Lors des demi-finales de Coupe des DEUX-SEVRES (obligatoire pour les arbitres départementaux) .

A la suite des journées de formation, l'arbitre aura 2 suivis sur des matchs du championnat.

Pour postuler au grade d'arbitre régional, un arbitre départemental devra avoir suivi la formation d'arbitre.

1. Modalités pour obtenir le grade "arbitre stagiaire"

L'arbitre devra :

- avoir suivi la formation d'arbitre stagiaire.
- avoir arbitré 7 matchs dans la saison.

2. Modalités pour obtenir le grade "arbitre départemental"

L'arbitre devra :

- avoir suivi la formation d'arbitre stagiaire.
- avoir arbitré 7 matchs dans la saison.
- avoir 3 suivis favorables.

Une préparation à l'examen ECRIT d'arbitre régional sera organisée pour les candidats postulants à ce grade.

Pour qu'un arbitre soit comptabilisé comme tel, il devra avoir effectué :

7 arbitrages (ou 5 arbitrages et 2 stages) au premier jour ouvrable du mois de mai 2012

III. FORMATION DES JEUNES ARBITRES

- Le samedi 15/10/2011 à Parthenay le matin de 9 h 00 à 12 h 00
- Le dimanche 27/11/2011 à Prahecq de 9 h 00 à 12 h 00
- Le dimanche 29/01/2012 à la Mothe St Héray de 9 h 00 à 12 h 00
- Mars 2012 à Celles/Belle la journée de 9 h 30 à 19 h 00
- Lors des ½ finales de Coupe des Deux-Sèvres -18 ans + formation commune avec l'UNSS

IV. JOURNEE NATIONALE DE L'ARBITRAGE (JNA)

- La journée nationale de l'arbitrage se déroulera du **14 au 17 octobre 2011**.
- Le protocole (échange de fanions, brassards pour les capitaines, etc.) et les kits seront sensiblement les mêmes que l'année dernière.

V. LABEL ECOLE D'ARBITRAGE

Le dossier label de la saison est à télécharger sur le site de la FFHB à l'adresse :

<http://www.ff-handball.org/metiers-du-handball/arbitrage/ecoles-darbitrage.html>.

Nous vous demandons de nous le retourner complet avant le 1^{er} décembre afin que la CDA ait le temps de procéder à sa vérification. Comme chaque saison nous vous invitons à vous rapprocher des membres de la CDA pour le remplissage du dossier.

VI. ORGANISATION DE L'ARBITRAGE DES RENCONTRES

1. Conclusion de match

Elle est faite par le club recevant (voir directives administratives).

Elle doit parvenir au Comité **2 mois avant le déroulement du match** (si pas de conclusion ☞ pas de désignation d'arbitre ☞ pas de rencontre) cf. règlement fédéral.

Les désignations seront faites aux dates suivantes :

- le 1.09.2011 désignations jusqu'au **30 septembre 2011**
- le 1.10.2011 désignations jusqu'au **31 octobre 2011**
- le 1.11.2011 désignations jusqu'au **30 novembre 2011**
- le 1.12.2011 désignations jusqu'au **31 décembre 2011**
- le 1.01.2012 désignations jusqu'au **31 janvier 2012**
- le 1.02.2012 désignations jusqu'au **29 février 2012**
- le 1.03.2012 désignations jusqu'au **31 mars 2012**
- le 1.04.2012 désignations jusqu'au **30 avril 2012**
- le 1.05.2012 désignations jusqu'au **31 mai 2012**

Tout changement avec l'accord des deux clubs (date, horaire, inversion de match, report) doit être signalé à **Jérôme Fouché au 06.22.69.62.79 par téléphone ou par e-mail à : jerome.fouche@sfr.fr** et être confirmé par écrit sous 24 heures. Les clubs doivent avoir eu l'accord préalable de la commission sportive.

Le club demandeur de la modification doit avertir l'arbitre et la commission d'arbitrage.

Les frais engendrés par des changements non signalés seront à la charge du club fautif.

2. Désignation

- **Nominative pour toutes les rencontres seniors et -18 ans masculine et féminine.**
- **Envoi des désignations à tous les clubs : 1 exemplaire au correspondant de club, 1 exemplaire au correspondant d'arbitre et 1 exemplaire à l'arbitre lui-même**
- Souhait que les -18 ans jouent à 15 heures le samedi ou bien le dimanche pour que les J.A. qui jouent en seniors puissent arbitrer.
- Les feuilles de frais et les cartons de marque seront donnés en début de saison, en une seule fois.

Le fichier Excel récapitulatif des désignations d'arbitres sera adressée à chaque correspondant de club, correspondant d'arbitre et président de club afin que l'arbitre soit prévenu en cas de **forfait**. Celle-ci est également consultable sur le site du Comité <http://www.comitehandball.com/> - « ARBITRAGE » puis « AFFECTATIONS ».

En cas de défaillance d'envoi automatique par GEST'HAND, la feuille Excel de désignation fera foi.

Des **fiches d'indisponibilités périodiques** seront adressées pour l'année à chaque arbitre qui devra les renvoyer au Comité **aux dates indiquées sur les fiches**.

Ne pas attendre de recevoir une désignation pour signaler une indisponibilité sur une date ou un week-end.

3. Désistement/indisponibilité

Si vous êtes indisponible pour un match désigné, **vous devez** :

- a) **prévenir le référent du comité Jérôme Fouché par mail jerome.fouche@sfr.fr ou par tél. au 06.22.69.62.79 avant le MARDI soir 20h00 qui précède la rencontre.**
- b) **prévenir votre correspondant d'arbitres qui devra en conséquence vous trouver un remplaçant.**

En cas d'impossibilité d'assurer un arbitrage :

- ✓ **Prévenir le référent du comité Jérôme Fouché et/ou le Comité au 05.49.06.61.15 avant le vendredi (12 h 00 au plus tard) précédent la rencontre.**

Si vous n'avez pas pu vous déplacer, si votre match n'a pas eu lieu ou pour tout autre incident, faire un e-mail au Comité.

4. Refus

Sera comptabilisé comme tel :

- Toute indisponibilité signalée après le **MARDI 20 h 00 qui précède la rencontre**
- Non déplacement d'un arbitre du club désigné
- Un refus d'un **binôme reconnu JA** ne comptera que pour un seul refus

5. Important

1. Une pénalité sera appliquée par arbitre manquant (cf. tarifs).
2. Les arbitres non joueurs doivent obligatoirement prendre une licence joueur. La licence joueur est obligatoire pour un problème de responsabilité ⇒ Obligation Fédérale.
3. 1 équipe = 1 arbitre
4. 1 **binôme officiel** désigné sur un match = 2 arbitrages effectués.

6. Indemnités

Les indemnités sont à régler par le club recevant :

- l'arbitre présente sa carte
- l'arbitre est en tenue réglementaire en Exc. M.et F.

Dans le cas contraire, une indemnité forfaitaire sera appliquée (cf. tarifs)

Lors d'une désignation en lever ou baisser de rideau dans une même ville, **l'indemnité kilométrique maximum correspond à un déplacement de 100 kms A/R** (il faut y ajouter l'indemnité d'arbitrage).

Le cas des tournois sera étudié par la commission.

Le club recevant envoie le 1^{er} feuillet au comité en même temps que la feuille de match et conserve le 3^{ème}. L'arbitre conserve le 2^{ème} feuillet.

En cas de feuille de match électronique : **aucun feuillet n'est envoyé au comité**. Le club recevant conserve le 1^{er} et le 3^{ème} feuillet, il pourra être amené à les présenter en cas de contrôle. L'arbitre conserve le 2^{ème} feuillet.

7. Binômes

Le Comité reconnaît les binômes officiels ci-dessous, (2 indemnités mais une seule voiture). Les candidats désirant arbitrer en binôme officiel sont priés de prendre contact avec la Commission d'Arbitrage.

Le Comité reconnaît les binômes officiels ci-dessous, (2 indemnités mais une seule voiture). Les candidats désirant arbitrer en binôme officiel sont priés de prendre contact avec la Commission d'Arbitrage.

Liste des binômes :

Arbitres seniors

Delchev P/Trouvé A	(CELLES/BELLE)
Babinot S/Chauveau G	(CELLES/BELLE)
Proust K /Texier K	(CHAURAY/LA CRECHE)
Forthin S/Masselot S	(PRAHECO)
Jouinot F/Richard G	(NHBS)
Champion F /Moinard P	(PRAHECO)
Blanchin G/Bourreau C	(COURLAY)
Drabik B/ Marsteau JP	(PRAHECO)
Bouchet J / Rossard M	(PAMPROUX)
Chaigne M/ Doyen A	(COURLAY)
Papot A/ Delahaye O	(BEAUVOIR)
Champion C/Moinard J	(PRAHECO)

Jeunes arbitres

Chaigne PF/Tisserand M	(COURLAY)
Alligné M/Hibert P	(LEZAY)
Pouch A/Pouch N	(CELLES/BELLE)
Barboza A/ Bonnefoi M	(NHBS)
Passeron F/Thoreton D	(ST SYMPHORIEN/NHBS)
Caprioni R / Coindeau S	(CELLES/BELLE)
Ferre E / Marsteau A	(PRAHECO)

8. Les conseillers d'arbitres

Liste des conseillers d'arbitres du comité :

FOUQUET-METIVIER Jacques	GUENOLE Yan
HONEKER Jean-Philippe	CHAMPION Francis
MARQUET Sylvain	FORBIN-LACASSAGNE Valérie
MARQUET Isabelle	RAMEDACE Rénald
BOUCHET Jérémy	TIRIAU Sylvain
FOUCHE Jérôme	DIDIER Tony
COMPAGNON Fabrice	ODET Mickael

9. Forfait

Si vous avez été prévenu du forfait par une équipe, assurez-vous que la CDA a bien été avertie (courrier).

Si vous vous êtes déplacé et qu'une équipe est absente :

- ✓ vous ne percevez pas d'indemnité par l'équipe présente,
- ✓ faites remplir la feuille par l'équipe présente,
- ✓ procédez à toutes les formalités administratives,
- ✓ remplissez votre feuillet d'indemnité et adressez-le à la CDA, pour vérification et remboursement par le trésorier, de vos frais de déplacement.

10. Feuille de match papier et FdMe

Remplissez clairement et en totalité la feuille de match sans oublier **votre Nom, Prénom, Club, N° de licence. Une amende sera appliquée par case manquante (cf. tarifs).**

11. Tenue

La tenue d'arbitre officielle est exigée pour tous les arbitres (short et maillot d'arbitre). (cf. tarifs FFHB).

12. Bonification

La participation à un stage d'arbitrage équivaut à un arbitrage pour un arbitre titulaire d'une carte.

Jeunes Arbitres

- ✓ 1 arbitrage effectué par un binôme du groupe 2 comptera pour 2 arbitrages.
- ✓ 1 arbitrage effectué par un binôme du groupe 3 comptera pour 1 arbitrage.
- ✓ 1 suivi effectué par un membre du club = 1 arbitrage effectué.

VII. ABSENCE D'ARBITRE LORS D'UNE RENCONTRE

Lors d'une **rencontre SENIORS** si l'arbitre ne se déplace pas, le tirage au sort n'est pas la seule solution.

La conduite à tenir est la suivante :

1. s'il y a un binôme (ou un arbitre) officiel neutre, solliciter son concours,
2. en cas d'absence de binôme (ou arbitre) officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme (ou arbitre) officiel présent,
3. à défaut de tout binôme (ou arbitre) officiel, chaque équipe désigne un joueur en vue d'arbitrer. Le tirage au sort décide de celui qui fera fonction, l'autre joueur ne peut prendre part au jeu (chaque équipe se trouve ainsi diminuée d'un joueur.
4. un licencié du club aura la possibilité d'arbitrer la rencontre. *Cependant ceci doit être exceptionnel et le licencié ne pourra faire cela qu'une seule fois au cours de la saison. Il devra obligatoirement inscrire ses faits dans les observations d'arbitre sur la feuille de match.*

VIII. DÉSIGNATIONS ET INDISPONIBILITÉS

Envoyez **vos dates d'indisponibilités aux dates indiquées sur les fiches**, en précisant bien s'il s'agit du samedi, du dimanche ou les deux.

Ne pas attendre de recevoir une désignation pour signaler une indisponibilité sur une date ou un week-end.

F.F.H.B.			Date	20	heure	h	lieu	n° d'homologation du terrain								
Epreuve			Arbitres		Nom	Prénom	Ligue	n° carte arbitre ou n° de licence		Grade						
Nationale	Régionale	Départementale	-Resp. Police- terrain		←		←		←		ARBITRE					
Championnat																
Poule	1	2	3	4	Club A recevant	N° club	Ligue	Comité	Ordre	Nom du club	Publicité sur les équipements					
Autre	5	6	7	8	n°	Nom		Prénom	n° de licence	total but	A	2'	D	E	Licence mutation	
Masculin		Féminin														
-13	-15	-16	-18													
+16	+15															
Capitaine équipe A			Officiel													
Nom			Officiel													
Prénom			Officiel													
Signature			Officiel													
Capitaine équipe B			Club B visiteur		N° club		Ligue		Comité		Ordre		Nom du club		Publicité sur les équipements	
Nom			n°		Nom		Prénom		n° de licence		total but		A		2' D E Licence mutation	
Prénom																
Signature																
Désignation des arbitres			CCA <input type="checkbox"/>		CRA <input type="checkbox"/>		CDA <input type="checkbox"/>									
Arbitre officiel neutre			<input type="checkbox"/>		officiel responsable		Officiel									
Arbitre officiel club			<input type="checkbox"/>		officiel		Officiel									
Tirage au sort entre joueurs			<input type="checkbox"/>		officiel		Officiel									
mi-temps		résultat final		résultats en lettres		nom des clubs		Score en lettres								
A	B	A	B	bat et												
Rapport Arbitre		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		Arbitre 1		Arbitre 2		Délégué		Secrétaire		Chronométréur				
Non		Préc		Signature avant la rencontre												

1 Pour une meilleure exploitation des feuilles de matchs lors du contrôle de qualification, **il est impératif que le numéro de licence apparaisse systématiquement. Pour les clubs en ENTENTE, regrouper les licences par club avec le N° d'affiliation du club**

2 N'oubliez pas de mettre correctement l'intitulé : **EXCELLENCE (D1), HONNEUR (D2), 1ère DIVISION (D3), COUPE, CHALLENGE** Masculin ou Féminin et Catégorie d'âge selon la compétition.

à remplir par le club recevant à remplir par le club visiteur **ARBITRE** à remplir par l'arbitre **TABLE** à remplir par la table

A REMPLIR PAR L'ARBITRE

Réclamation du capitaine RECEVANT	Réclamation du capitaine VISITEUR
-----------------------------------	-----------------------------------

ARBITRE

JOUEURS OU OFFICIELS SANCTIONNES	Sanctions	NOMS (en majuscules)	PRENOMS	Licence N°	CLUB	MOTIFS
	DISQUALIFICATIONS					
	EXPULSIONS					

Observation de l'arbitre

SIGNATURES APRES MATCH	CAPITAINE RECEVANT	CAPITAINE VISITEUR	ARBITRE (S)

A ENVOYER APRES LA RENCONTRE PAR L'EQUIPE RECEVANTE

COMMISSION DISCIPLINE

Président



Tony DIDIER (Moncoutant)
19 rue Jeanne d'Arc
79320 MONCOUTANT
☎ : 06.16.29.20.19
E-mail : chabichoud@hotmail.fr

Membres de la Commission

DORAY Gérard (Niort HBS)

Autres membres

Airvault – JAMET Nathalie
Beauvoir – PETIT Cédric
Bressuire – CHESSE Anthony
Celles – TROUVE Aurélie
Cerizay – BEDOUIN Azélie
Chauray LC – JARSON Thierry
Courlay – BLAIS Mélanie et DOYEN Virginie
Gâtine HB – HONEKER Jean-Philippe
Lezay – MERMET Patrick
St Maixent – RIOU Ludovic
La Mothe – BOUCHET Thierry
Pamproux – ECALLE Cédric
St Symphorien – BUAILLON Philippe
Thouars – ODET Michaël
Val de Boutonne – CLERC Richard, DAHAI Damien et FORBIN Valérie
Val d'Egray – CHAMERAUD Cédric

PROCEDURE :

Avant d'engager toute procédure disciplinaire, les dossiers seront visés par une personne chargée de l'instruction nommée par le conseil d'administration du Comité. Cette dernière ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec l'affaire, ni siéger à la commission. Elle est astreinte à une obligation de confidentialité pour tous les faits, actes et informations dont elle peut avoir connaissance en raison de sa fonction.

QUELQUES RAPPELS :

	Disqualification	Expulsion
L'arbitre	<ul style="list-style-type: none">* Sort le carton rouge* Inscrit l'incident au recto et au verso de la feuille de match.* Adresse un rapport circonstancié à la Commission de Discipline <u>dans les 48 heures</u>. Le cachet de la poste faisant foi.	<ul style="list-style-type: none">* Signifie la sanction par le geste réglementaire : avant-bras croisés* Inscrit l'incident au recto et au verso de la feuille de match* Adresse un rapport circonstancié <u>dans les 48 heures</u>. Le cachet de la poste faisant foi.
Le Joueur	<ul style="list-style-type: none">* Adresse un rapport à la commission de Discipline <u>dans les 48 heures</u>. Le cachet de la poste faisant foi. L'absence de rapport est une circonstance aggravante. Les rapports doivent être succincts et ne relater que les incidents concernés.	<ul style="list-style-type: none">* Adresse un rapport à la Commission de Discipline <u>dans les 48 heures</u>. Le cachet de la poste faisant foi. L'absence de rapport est une circonstance aggravante. Les rapports doivent être succincts et ne relater que les incidents concernés.
Le Capitaine ou tout autre Handballeur licencié	<ul style="list-style-type: none">* Peut adresser un rapport à la commission de Discipline <u>dans les 48 heures</u>. Le cachet de la poste faisant foi.	<ul style="list-style-type: none">* Peut adresser un rapport à la commission de Discipline <u>dans les 48 heures</u>. Le cachet de la poste faisant foi.
La Commission de Discipline	<ul style="list-style-type: none">* Invite le fautif ou son avocat à venir s'expliquer* Etudie le dossier et décide de la sanction* Informe le club et le joueur de la sanction éventuelle	<ul style="list-style-type: none">* Vérifie le bien fondé de la sanction* Si confirmation : 3 dates fermes et immédiates sont prononcées. Possibilité d'aggravation de la sanction par la Commission Discipline* Si non confirmation application de la procédure en cas de disqualification
Le Club	<ul style="list-style-type: none">* Est informé par le secrétaire départemental des dates de suspension	<ul style="list-style-type: none">* Adresse au secrétariat du Comité la licence du ou des joueurs concernés

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS

Présidente



Christine CHAMPION
15, rue des Sablières
79230 PRAHECQ
☎ : 06.62.61.88.32

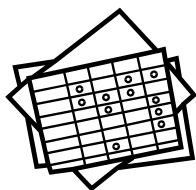
e-mail : 2279000.coc@handball-france.eu

Membres de la Commission

BOUCHET Jérémy
FOUCHE Jérôme
RAMEDACE Sandra

Autres membres

DOYEN Anita (Courlay)
MARQUET Isabelle (Lezay)
PETORIN Patrick (Val d'Egray)
TURPEAU Sandrine (Parthenay)



DIRECTIVES SPORTIVES

I. NIVEAU DE JEU PAR ANNEE D'AGE

Les championnats sont faits en fonction des années d'âge

PRATIQUE COMPETITIVE MASCULINE

Championnat + 16 ans	Championnat - 18 ans	Championnat - 16 ans	Championnat - 14 ans	Championnat - 12 ans
94.93.92.91...	94.95.96.97	96.97.98.99	98.99.00.01	00.01.02.03

PRATIQUE COMPETITIVE FEMININE

Championnat + 15 ans	Championnat - 18 ans	Championnat - 16 ans	Championnat - 14 ans	Championnat - 12 ans
95.94.93.92...	94.95.96.97	96.97.98.99	98.99.00.01	00.01.02.03

II. TEMPS DE JEU ET BALLONS UTILISÉS

Niveau d'organisation		joueurs participants	Taille des ballons	Temps de jeu
Masculins	Dép/Rég/Nat	+ 16 ans	58 - 60 (T3)	2x30
	Dép/Rég/Nat	-18 ans	58 - 60 (T3)	2x30
	Dép/Rég	- 16 ans	54 - 56 (T2)	2x25
	Dép/Rég	- 14 ans	50 - 52 (T1)	3x15

Féminins	Dép/Rég/Nat	+ 15 ans	54 - 56 (T2)	2x30
	Dép/Rég/Nat	- 18 ans	54 - 56 (T2)	2x30
	Dép/Rég	- 16 ans	54 - 56 (T2)	2x25
	Dép/Rég	- 14 ans	50 - 52 (T1)	3x15

III. ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

1. Championnats seniors

Engagement au 14 juillet avec règlement financier. En cas de forfait avant le début du championnat, l'engagement reste acquis au Comité, mais pas de pénalité financière.

Championnat Masculin

- ✓ Excellence départementale masculine : 12 équipes soit 22 journées de compétition en matchs **aller/retour**.
- ✓ Honneur départementale : 9 équipes soit 18 journées de compétition en matchs **aller/retour**.
- ✓ 1ère division départementale : 9 équipes soit 18 journées de compétition en matchs **aller/retour**.

Le 1^{er} d'excellence départementale accède en championnat régional, les 2 premiers des autres championnats accèdent au niveau supérieur. Les clubs susceptibles de monter doivent en outre satisfaire les CMCD départementales. Les descentes se feront en fonction du nombre de descentes des championnats régionaux et de l'organisation des compétitions mises en place pour la saison 2012-2013.

Championnat Féminin

- ✓ Excellence départementale féminine : 10 équipes soit 18 journées de compétition en matchs **aller/retour**.
- ✓ Honneur départementale féminine : 10 équipes soit 18 journées de compétition en matchs **aller/retour**.

Le 1^{er} d'excellence départementale accède en championnat régional, les 2 premiers d'honneur départementale accèdent au niveau supérieur. Les clubs susceptibles de monter doivent en outre satisfaire les CMCD départementales. Les descentes se feront en fonction du nombre de descentes des championnats régionaux et de l'organisation des compétitions mises en place pour la saison 2012-2013.

Championnat -18 ans garçons :

Le championnat débutera après le 24 septembre pour créer des poules de niveau et attendre les descentes de région. Si de nouvelles équipes s'inscrivent elles intégreront les championnats en cours.

2. Forfaits

- L'équipe **Forfait** doit confirmer **par écrit au Comité dans les 24 heures**.
- **Le résultat ne doit pas être saisi dans Gest'Hand.**
- **Une feuille de match doit être établie par l'équipe présente.**

3. Modalités de classement

Pour les catégories adultes et -18 ans classement par points puis en cas d'égalité goal-average particulier et si de nouveau égalité, goal-average général.

4. Coupe des Deux-Sèvres et Challenge

Les équipes engagées dans au **maximum** une autre coupe peuvent s'inscrire en Coupe des Deux Sèvres. Aucun report de match n'est accepté après la date pour la coupe des Deux Sèvres ou du challenge (matches le vendredi, samedi ou dimanche). A contrario, possibilité d'avancer la date d'une rencontre jusqu'au 1/4 de finale inclus. Deux coupes peuvent se jouer le même week-end.

Lieu des rencontres et handicap :

Jusqu'au 1/4 de finale inclus, le club recevant est le club évoluant dans le championnat de plus bas niveau. En cas de niveau identique, la rencontre se déroule chez le club premier tiré.

Les handicaps se calculent ainsi : +4 pour une division d'écart et +2 par divisions d'écart successives.

Les reports de match sur la 1/2 finale seront refusés sachant en outre qu'elle sert de support à un stage d'arbitrage.

Durée des rencontres :

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2x30' (repos 10').

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : prolongation 2x5' après un repos de 10'. Si nouvelle égalité: 2x5' sans temps de repos entre les deux prolongations. Si nouvelle égalité, il est procédé à des séries de tirs au but par jets de 7 mètres (les joueurs exclus ou disqualifiés ne peuvent pas y prendre part) cf. annuaire fédéral.

Déroulement des jets de 7 mètres :

Avant les jets de sept mètres, chaque équipe désigne à l'arbitre, à l'aide des numéros de maillots les cinq joueurs habilités qui effectueront chacun un tir, en alternance avec l'adversaire. L'ordre des tireurs est laissé au choix des équipes.

Les autres tireurs et gardiens de but de chaque équipe doivent pendant la séance des jets être positionnés au centre du terrain.

Les gardiens de but peuvent être sélectionnés et remplacés librement.

Les gardiens de but peuvent être tireurs et les tireurs gardien de but (obligation de port de chasuble).

Les arbitres désignent le but dans lequel auront lieu les tirs et désignent par tirage au sort l'équipe qui commence. L'équipe désignée lors du tirage au sort a le droit de choisir si elle commence ou termine la série de tirs.

En cas d'égalité après les cinq tirs de chaque équipe au premier tour, une deuxième série de jets de sept mètres pour laquelle commence l'équipe qui n'a pas effectué le dernier jet de la série de tirs.

Pour cette deuxième série :

Chaque équipe désigne cinq joueurs habilités à tirer, les joueurs ayant participé à la première série peuvent être à nouveau désignés.

A nombre de tireurs équivalent dès qu'une équipe prendra l'avantage elle sera déclarée vainqueur.

Nota : cela signifie que, lors de la deuxième série des tirs au but, dès qu'une équipe dispose d'un but d'avance sur l'autre équipe (à nombre de joueurs ayant tiré équivalent), alors cette équipe est déclarée vainqueur.

Si à l'issue de cette seconde série, les équipes sont toujours à égalité on recommence une autre série qui s'achèvera de manière identique à la seconde.

Pour chaque série de jets de sept mètres, les joueurs autorisés à tirer et les gardiens de but autorisés sont les joueurs inscrits sur la feuille de match, qui ne sont pas disqualifiés ou temporairement exclus au coup de sifflet final de la rencontre.

Les infractions graves commises pendant la période des jets de sept mètres doivent, dans tous les cas, être sanctionnées par une disqualification. En cas de disqualification ou de blessure d'un tireur ou d'un gardien de but, un remplaçant habilité à jouer doit être désigné.

Pendant les tirs respectifs, seul le tireur, le gardien de but désigné et les arbitres peuvent se trouver sur la moitié du terrain concerné.

Un joueur ou une joueuse qui participe à une compétition dans une catégorie d'âge, ne sera pas autorisé(e) à évoluer au sein d'une équipe de niveau inférieur de même catégorie d'âge ou au sein d'une équipe de catégorie d'âge inférieure dès l'instant où la règle N/2 du championnat dans lequel il ou elle évolue régulièrement devient opérante. Cette règle est valable aussi pour les moins de 18 ans garçons et filles évoluant en championnat adulte.

Exemple : une joueuse, née en 1998 et qui joue en championnat moins de 16 ans régional, n'est plus autorisée à évoluer en moins de 16 départemental et en moins de 14 ans, à partir du moment où elle a effectué N+1 matches en moins de 16 ans régional.

Toute infraction ou manquement à cette règle entraînera la perte du match par pénalité.

5. Coupe des Deux-Sèvres jeunes

Cette dénomination s'applique aux catégories - 14 et - 16 ans garçons et filles. Les durées des rencontres sont celles des catégories concernées.

Mêmes restrictions de brûlage qu'en coupe seniors (cf. ci-dessus).

6. Championnats jeunes

Règlement : tout joueur participant à un match doit :

- être licencié FFHB
- être inscrit sur la feuille de match
- évoluer dans sa catégorie
- être qualifié à la date du match
- pour les catégories jeunes, même classement que pour les adultes, sauf sur un championnat en matchs secs : classement par points si égalité match d'appui entre les équipes à égalité.

- Pour les catégories -16 ans garçons et filles engagées au 14 juillet 2011 : organisation d'un pré-championnat.
- Pour les catégories – 14 ans garçons et filles :
Nous proposons pour cette saison de faire évoluer le jeu des jeunes dans le but de :
 1. mieux les former,
 2. les fidéliser.

Cf. commission technique pour la formule.

IV. DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

1. Conclusion de match

a. Procédure via Internet sur Gest'Hand

Se connecter à **Gest'Hand** et dans « Gestion des compétitions », cliquer sur « Gestion des rencontres » puis sur le menu **«Gestion des conclusions»**.

Dans la page centrale qui s'ouvre l'onglet **«Sélection d'une compétition»** vous propose si vous laissez le choix «Toutes», l'ensemble des compétitions (Nationales, régionales ou départementales) dans lesquelles le club est engagé.

Dans le bloc **«Sélection d'une compétition»**, sélectionner la compétition dans laquelle est engagée votre club et **«Valider»**.

Sélectionner la journée et faite **«Rechercher»**.

Dans le bloc qui s'ouvre, cliquer sur **«Conclusion»** en face du match choisi.

Une nouvelle page s'ouvre...renseigner **au moins les éléments obligatoires** :

- *date de la rencontre*
- *salle du club recevant*
- *date de saisie*
- *heure de rencontre*
- *date d'envoi*
- *couleurs des maillots*

Faire **«Valider»** ou en cas d'erreur, cliquer sur **«Annuler»** pour procéder à une nouvelle saisie.

Après avoir fait **«Valider»**, un message en haut de la page écrit en rouge **«La conclusion a été enregistrée»** vous informe que la conclusion a bien été enregistrée.

A partir de ce bloc, il est possible d'imprimer la conclusion de match en un ou plusieurs exemplaires. Pour ce faire, cliquer sur le bouton **«Imprimer»**.

TRES IMPORTANT : PENSEZ A NOTER LE CODE DE LA RENCONTRE, IL VOUS SERA DEMANDE LORS DE LA SAISIE DES RESULTATS UNIQUEMENT SI VOUS SOUHAITEZ LES ENVOYER PAR SMS.

Enfin, cliquer sur **«Fermer»** pour revenir à la page **«Résultats de la recherche»**.

- b. Destinataires : 1 exemplaire est AUTOMATIQUEMENT ENVOYE PAR MAIL au club adverse, à la commission sportive et à la commission d'arbitrage.**

Malgré les changements de catégorie les anciennes feuilles de match restent valables pour la saison 2011/2012.

a. Horaires limités

Les compétitions peuvent se dérouler :

→ **le vendredi** (sous réserve de l'accord des 2 clubs) : coup d'envoi entre 20 h 00 et 21 h 00.

→ **le samedi**, sauf accord du club visiteur avant l'envoi de la conclusion de rencontre, les horaires devront tenir compte du tableau. *Pour les catégories + 16 ans M et + 15 ans F, l'heure limite est de 21 h 15 si un match précède la rencontre, sinon 20 h 45 comme en championnat de France.*

→ **le dimanche matin**, coup d'envoi entre 10 h 00 et 11 h 00 à condition que le club visiteur ne soit pas obligé de partir avant 8 h 00.

→ **le dimanche après-midi**, coup d'envoi entre 14 h 00 et 16 h 00.

DISTANCES	HORAIRES MINIMUMS
De 0 à 20 km	14 h 00
De 21 à 50 km	14 h 30
De 51 à 100 km	15 h 00
De 101 km et plus	16 h 30

a. En cas de désaccord

Sans entente entre les deux clubs, le match devra avoir lieu le dimanche à 15 h 00, au plus tard à 16 h 00.

2. Feuille de match VERSION PAPIER

A adresser par le club recevant dans les 48 heures **AVANT LE MERCREDI qui suit la rencontre au Comité**, sinon une amende sera appliquée **par feuille en retard** sera attribuée au club recevant (cf. tarifs).

Dans ce cas, vous devrez obligatoirement joindre les feuilles de frais d'arbitrage aux feuilles de matches correspondantes.

Pour toute équipe ne désirant pas déclarer forfait mais se déplaçant avec des joueuses ou des joueurs grillé(e)s, vous devez le signaler à l'arbitre et au club adverse et noter les noms des joueuses ou des joueurs grillé(e)s concerné(e)s sur la feuille de match accompagné de leur signature. Dans ce cas, seule la pénalité sportive sera comptabilisée.

Utiliser pour toutes les catégories des feuilles de matchs à 3 exemplaires (pour éviter les photocopies).

- exemplaire n°1 → Comité
- exemplaire n°2 → Comité (qualification jeunes)
- exemplaire n°3 (jaune) → pourra être conservé par le club visiteur

3. Feuille de match VERSION ELECTRONIQUE ou FdMe

La feuille de match électronique entre en vigueur dès la rentrée 2011 en championnat national et régional, la COC vous invite à adopter ce nouveau système pour toutes vos équipes.

Les frais d'arbitrage devront impérativement être indiqués sur la feuille de match électronique, et vous devrez archiver les feuilles justificatives.

NE PAS LES ENVOYER AU COMITE NI A LA LIGUE.

En cas d'absence de l'équipe adverse, cocher la case correspondante ; le score s'affichera automatiquement. Seule la COC validera le forfait.

*Les feuilles de match électroniques doivent être renvoyées aux commissions d'organisation des compétitions concernées (nationales, régionales, départementales) **par téléchargement via le logiciel de feuille de match électronique** :*

- **avant minuit pour les rencontres programmées à partir de 18 H 00**
- **avant 20 H 00 pour les rencontres programmées avant 16 H 00 (matches le dimanche).**

4. Communication des résultats : Par le club recevant

a. Remontée des résultats via « Gest'Hand »

Dans Gestion des Compétitions, cliquer sur le menu **«Remontée des résultats»**.

Choisir la compétition et faire **«Valider»**

Choisir la phase et cliquer sur **«Résultats»**

La page **«Transmission des résultats»** s'ouvre.

Remplir dans le bloc **«Résultats de la rencontre»**, le score du club recevant et celui du club visiteur et faire **«Valider»** (un message en haut de la page informe que la saisie a bien été effectuée). Cliquer sur **«Fermer»** s'il n'y a aucune erreur sinon faire **«Annuler»** et recommencer la saisie du résultat de la rencontre.

Rappel : en cas de forfait, vous ne devez pas saisir le résultat dans Gest'Hand.

b. Remontée des résultats via SMS

Lors de la validation de la conclusion de match, il est nécessaire de relever le code généré.

Faire un SMS (texto) au format suivant : **ffhb [code] [score recevant] [score visiteur]**

ATTENTION :

- Le sigle « ffhb » doit apparaître en toutes lettres au début du SMS.
- Remplacer « [code] » par le code SMS que vous avez noté pour la rencontre.
- Remplacer « [score recevant] » par un score sur 2 chiffres (ex : « 23 » ou « 08 »)
- Remplacer « [score visiteur] » par un score sur 2 chiffres (ex : « 31 » ou « 05 »)
- Chaque donnée doit être séparée de la précédente par un espace.

On aura donc un SMS (Texte) ressemblant par exemple à : **ffhb baahrtze 28 31**
Puis, il ne vous reste plus qu'à envoyer le SMS (Texte) au numéro suivant :
41230

Vous recevrez un message de confirmation peu de temps après rappelant les équipes engagées pour la rencontre et le score enregistré suite au SMS. Il se peut que le message de confirmation soit remplacé par un message d'erreur dans le cas où le SMS ne serait pas bien formaté (information qui ne serait pas dans le bon ordre, code SMS de la rencontre inconnu, ...).

5. Modification de match

- ① La demande de report doit se faire **3 semaines à l'avance en excellence ; sinon au plus tard le jeudi précédant la rencontre pour les autres divisions ;**
- ② Le principe : les clubs trouvent un accord par téléphone ou par mail et enregistre la modification via Gest'hand.
Le comité valide la demande et enregistre la modification dans Gest'Hand.
En cas de désaccord, le match devra avoir lieu le dimanche à 15 h 00 (décision sera communiquée par la commission sportive).

Pensez que vous pouvez avancer un match au lieu de le reculer ; étudiez bien vos calendriers.

ATTENTION !

- 1 - En cas d'absence de feuille de remise de match dans la semaine suivant la date initiale, la commission désignera l'heure et la date du match à rejouer.
- 2 - Un match reporté lors des matchs allers devra impérativement être joué avant la date du match retour, un match reporté lors des matchs retours devra être joué avant le dernier match de championnat.
- 3 - Pour toutes les catégories Jeunes, les reports de matchs doivent être exceptionnels, dans tous les cas, vous devez utiliser la procédure Gest'Hand.
- 4 - Si à la fin du championnat certains matchs n'ont pas eu lieu, sauf cas particuliers étudiés par la commission compétente, les 2 équipes auront match perdu par pénalité.

6. Rappel de quelques points de règlement

- a. Tenue de jeu
- ✓ Les joueurs doivent porter sur leur maillot un numéro dans le dos et un numéro sur la poitrine.

- ✓ Les couleurs des maillots de chaque équipe en présence doivent être différentes. En cas de similitude, le club recevant garde son jeu si c'est celui qui est indiqué sur la conclusion de match, le club visiteur change de maillots. **En cas de rencontre sur terrain neutre**, c'est le club ayant effectué le plus court déplacement qui devra changer de maillots. Si non respect de cette règle : amende au tarif de la FFHB.

b. Limitation du nombre d'équipes

Un même club ne peut avoir deux équipes dans une même division. Une équipe réserve ne peut doubler l'équipe première sauf dans le plus bas niveau pour chaque catégorie.

c. Tournois

Toute rencontre amicale ou tournoi doit faire l'objet d'une déclaration d'organisation adressée au Comité au moins 30 jours avant la date prévue sinon une amende sera facturée au club organisateur.

- ✓ Licences et feuilles de match (ou feuille de tournoi) sont OBLIGATOIRES

d. Regroupements temporaires d'équipes

Afin de faire jouer tous les jeunes dans leur catégorie, il est possible de faire un regroupement temporaire d'équipes. Il faut en faire la **demande au Comité Départemental 79 avant le début du championnat** et indiquer quel club bénéficiera du regroupement temporaire du point de vue de la contribution mutualisée des clubs au développement (CMCD).

SOUS-COMMISSION QUALIFICATIONS

Responsable SENIORS MASCULINS

CHAMPION Christine

Responsable SENIORS et - 18 ANS FEMININES

RAMEDACE Sandra

Responsable JEUNES FEMININES

DOYEN Anita

Responsable JEUNES MASCULINS et - 18 ANS MASCULINS

TURPEAU Sandrine

QUELQUES POINTS...

1. **Un joueur doit être licencié pour participer à une rencontre officielle (Championnat, Coupe, Match amical). Il ne peut prendre part à un match qu'à la date de qualification mentionnée sur sa licence.**
2. **Qualification en cas de modification de date**
 - a. Dans le cas d'un match reporté, seuls les joueurs qualifiés à la date initialement prévue sont autorisés à jouer **sauf en - 14 ans**.
Attention aux joueurs qui auraient pu faire un match avec une autre équipe à la date initialement prévue **sauf en - 14 ans**.
 - b. Dans le cas d'un match avancé, les joueurs doivent être qualifiés à cette date même en -14 ans, et ne pourront pas participer à une compétition lors de la date initialement prévue **sauf en - 14 ans**.
3. **Restrictions d'utilisation des joueurs au cours d'un match**
 - a. **Participation d'un joueur sur une même journée de compétition** : un joueur ne peut pas disputer sous les couleurs de son club plusieurs rencontres dans un même week-end de compétition (vendredi – samedi – dimanche) s'il s'agit d'un championnat national, régional, départemental sauf dispositions particulières (finalités sur une même journée ou sur un même week-end). Un joueur pourra disputer sous les couleurs de son club plusieurs rencontres dans un même week-end de compétition (vendredi – samedi – dimanche), s'il s'agit d'épreuves de nature différente (championnats vs coupes vs tournoi, etc.)
 - b. **Participation d'un même joueur dans des championnats de niveaux différents** : quand une équipe doit, au cours d'une saison et dans une même division, disputer N matches, tout joueur ayant évolué N/2 fois dans cette équipe, ne peut plus participer dans une division de niveau inférieur à celle-ci. La valeur N/2 se définit par rapport au nombre de matches dans une compétition par poule ou dans une compétition sur deux ou plusieurs phases, rassemblant l'ensemble des équipes engagées; ce qui exclut la prise en compte des matches des phases dites de finalité. Le niveau inférieur se définit en termes de niveau hiérarchisé de compétition dans la même catégorie d'âge du licencié concerné. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.
 - c. **Règle N/2** : un joueur ayant évolué N/2 fois, au cours d'une même saison, dans une compétition définie, ne peut plus participer, à une autre épreuve de niveau inférieur, concernant des âges identiques. Cette disposition ne concerne pas les joueurs des équipes réserves évoluant dans les championnats nationaux. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.

Un joueur (joueuse) de moins de 18 ans qui participe à une compétition nationale dans sa catégorie ou en plus de 16 ans masculins ou plus de 15 ans féminines, n'est pas soumis à la règle du brûlage dans sa catégorie et peut participer à une compétition régionale dans sa catégorie.

Prenons l'exemple d'un club possédant 3 équipes seniors masculines S1, S2, S3 évoluant dans des championnats + de 16 ans avec respectivement 12 équipes (N=22), 11 équipes (N=20), 10 équipes (N=18). Un joueur ayant pratiqué 7 fois en S1 et 8 fois en S2 peut parfaitement pratiquer dans les 3 équipes dont S3. En revanche, un joueur ayant pratiqué 11 fois en S1 et 5 fois en S2 ne peut plus pratiquer qu'en S1. Enfin, un joueur ayant pratiqué 6 fois en S1 et 10 fois en S2 ne peut plus pratiquer en S3 mais peut jouer en S1 et S2. Vous remarquerez que le fait d'avoir joué en S1, n'empêche pas de pratiquer en S3.

4. Disposition votée lors de l'Assemblée Générale de CHAMPDENIERS (14 juin 2003)

« Tout match perdu par pénalité suite à un problème de qualification de joueurs équivaut à 0 point en championnat (match PPP) et à une non qualification pour le tour suivant en coupe et challenge. Une sanction financière sera appliquée uniquement dans le cas où la disqualification est liée à la présence de joueurs non licenciés sur les feuilles de match. »

5. Joueurs sélectionnés

- a. Un club ayant un joueur sélectionné ou convoqué à un stage technique peut obtenir une modification de date de la rencontre concernant l'équipe où pratique habituellement ce joueur.
- b. Tout joueur ou jeune arbitre désigné pour participer (ou arbitrer) à un match de sélection nationale, régionale, départementale ou à un entraînement préparatoire à une sélection, qui déclare être indisponible, est tenu de justifier son absence, et ne peut prendre part à une rencontre avec son club sur ce week-end.

6. Restrictions d'utilisation de joueurs étrangers ou mutés

Rappel du règlement Fédéral applicable aux championnats Régionaux et Nationaux.

Au niveau départemental, dans la catégorie Seniors, **3 joueurs étrangers titulaires** d'une licence de type E sont autorisés. **Le nombre total de licences de type B ou C doit cependant rester inférieur ou égal à trois.** Cette mesure ne concerne pas les licenciés titulaires d'une licence UE.

Au cours d'une même rencontre, dans toutes les compétitions, à tous les niveaux, il ne peut figurer sur la liste des joueurs d'une équipe plus de :

- **1 étranger titulaire** d'une licence de type E

- 3 titulaires d'une licence de type B (mais seulement deux s'il figure également un titulaire d'une licence E).

Limites d'utilisation des licences selon leur nature pendant une rencontre

B	C	EA	EB	EC	UEB	UEC	FB	FC
3								
2		1						
2			1					
1		1			1			
1			1		1			
		1			2			
			1		2			
					3			
					2		1	
					1		2	
							3	
2					1			
1					2			
2							1	
1							2	
1					1		1	
1		1					1	
1			1				1	
		1					2	
			1				2	

- La lecture se fait horizontalement.
- Les chiffres indiqués définissent une limite maximale.
- L'utilisation des licences FA et UEA n'est pas limitée.

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTATION

Présidente



Sylvie CHARRIER
52, bd Alexandre 1^{er}
79300 BRESSUIRE
☎ : 06. 83.33.37.32

E-mail : sylvie.charrier7@wanadoo.fr

Membres de la Commission

CHAMPION Christine
CHAMPION Francis
FOUCHE Jérôme (CMCD)
MOINARD Pascal
RAMEDACE Renald (CMCD)

Au cours de la saison qui s'ouvre, la commission départementale des statuts et règlements continuera à être la garante de la conformité des statuts et du règlement intérieur du Comité départemental de handball des Deux-Sèvres. Elle étudiera aussi les modifications des règlements intérieurs des commissions départementales. Ses missions premières.

Elle accompagnera également tout club qui en fera la demande, comme ce fut le cas pour les clubs de Melle ou Gâtine la saison passée, qu'il soit déjà en activité, en phase de création ou de reprise d'activité. La commission se propose aussi d'étudier les statuts de l'ensemble des clubs du département afin d'en vérifier la conformité.

Au titre des CMCD, la commission en liaison avec les présidents des autres commissions départementales s'attachera à valider ou invalider l'investissement des administrateurs et des membres non élus participant aux travaux des différentes commissions.

Enfin, la commission départementale des statuts et règlements accueille avec plaisir tout(e) licencié(e) souhaitant participer à ses travaux. De même, toute remarque est la bienvenue. **N'hésitez pas à nous solliciter !**

Rappel important : les statuts et le règlement intérieur du Comité ainsi que les règlements intérieurs de chacune des commissions départementales sont consultables par l'ensemble des licenciés et clubs du département. Ils sont en ligne sur le site Internet du Comité départemental : www.comitehandball.com

SOUS-COMMISSION CONTRIBUTION MUTUALISEE DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT

La Commission CMCD souhaite poursuivre et accentuer la valorisation de l'implication des bénévoles dans la vie du Comité et des clubs. Nous avons ainsi proposé d'élargir les bonus CMCD pour la saison 2011-2012. Cette amplification se concrétise donc comme suit :

1 - Le Comité peut accueillir au sein de son conseil d'administration l'ensemble, tout au moins la grande majorité des clubs du département. A compter de la saison 2011-2012, la commission souhaite proposer une alternative aux clubs pénalisés au titre des CMCD.

- Soit les clubs ne remplissant pas tous les socles, ni le total des seuils, ni les quotas, paient leur sanction financière et s'acquittent de leur pénalité sportive tout en s'exposant à de nouvelles sanctions dès la saison suivante.
- Soit ils acceptent de proposer un administrateur au Comité, administrateur qui devra participer activement à la vie du Comité, **ou** un membre non élu qui prendra en charge la vice-présidence d'une commission. S'ils l'acceptent, ces clubs devront veiller à l'investissement de leur représentant(e), faute de quoi la sanction de cette saison 2011-2012 serait appliquée en fin de saison 2012-2013 en étant majorée de 100%.

2 - Fonction offrant un bonus d'arbitrage :

Le Comité étant à la recherche d'un instructeur pour la commission de discipline, nous proposons le bonus suivant (pour les deux instructeurs), à condition que les instructeurs ne soient pas les seuls arbitres obligatoires de leurs clubs respectifs : 1 dossier traité = 1 arbitrage.

3 - La commission propose d'accorder un bonus sportif (domaine équipe jeune) aux clubs présents lors des journées de détection.

- Club ayant une équipe (au moins) et représenté = 5 points de bonus.

- Clubs départementaux

Pour mémoire, voici succinctement les critères que sont appelés à remplir les clubs (dont les équipes fanions, féminine et/ou masculine, évoluent au niveau départemental) seront leur niveau de jeu :

Excellence départementale (par section féminine et/ou masculine) :

- **1 technicien** titulaire du diplôme animateur au premier jour ouvrable du mois de mai 2012.
- **1 équipe de jeunes** (filles ou garçons) engagée en championnat.
- **1 arbitre départemental** ayant effectué 7 arbitrages (ou 2 stages et 5 arbitrages ou 1 stage et 6 arbitrages) au 1^{er} jour ouvrable du mois de mai 2012.
- **1 jeune arbitre** ayant effectué 5 arbitrages (ou 2 stages et 3 arbitrages ou 1 stage et 4 arbitrages) au 1^{er} jour ouvrable du mois de mai 2012.
- Avoir rempli son **quota d'arbitrages (Cf page suivante)**.

Honneur départementale (par section féminine et/ou masculine):

- **1 arbitre** ayant effectué 7 arbitrages (ou deux stages et 5 arbitrages ; ou 1 stage et 6 arbitrages) au 1^{er} jour ouvrable du mois de mai 2012.
- Avoir rempli son **quota d'arbitrages (Cf page suivante)**.

1ère division départementale (par section féminine et/ou masculine):

- **1 arbitre** ayant effectué 7 arbitrages (ou deux stages et 5 arbitrages ; ou 1 stage et 6 arbitrages) au 1^{er} jour ouvrable du mois de mai 2012.
- Avoir rempli son **quota d'arbitrages (Cf page suivante)**.

En tableau :

	Excellence	Honneur	1ère div
Technicien	Oui	Pas d'obligation	Pas d'obligation
Equipe de jeunes	Oui	Pas d'obligation	Pas d'obligation
Arbitre	Oui	Oui	Oui
Jeune arbitre	Oui	Pas d'obligation	Pas d'obligation
Quota d'arbitrages	Oui	Oui	Oui

Petites précisions d'importance :

- Si les clubs qui évoluent au niveau Honneur départementale n'ont pas d'obligation à remplir en terme de technicien, d'équipe de jeunes et de jeune arbitre, ces ressources seront nécessaires en cas d'accession au championnat excellence. D'où la nécessité d'anticiper !
- Chaque critère non rempli implique une pénalité sportive de 4 points pour l'équipe 1 de la, ou des, section(s) concernée(s) et une amende (Cf tarifs). A niveau égal, c'est la section masculine qui est pénalisée en premier.
- Le domaine associatif, investissement des clubs dans la vie du Comité, de la Ligue et de la Fédération française, peut permettre au club de combler une partie de leurs manques. Attention, un élu

ou un membre de commission ne peut se substituer à un arbitre, un technicien...

• Clubs régionaux

Les clubs ayant une équipe première évoluant au niveau régional ne sont pas soumis aux CMCD départementales pour la ou les section(s) concernée(s) en dehors de l'arbitrage et du quota d'arbitrages.

En tableau :

	CMCD département	CMCD région
Equipes fanions féminine et masculine au niveau régional	Non (sauf quota d'arbitrages et nb d'arbitres)	Oui
Equipe fanion féminine en régional et équipe fanion masculine en départemental	Oui pour les masculins + quota d'arbitrages club et nb d'arbitres	Oui pour les féminines
Equipe fanion féminine en départemental et équipe fanion masculine en régional	Oui pour les féminines + quota d'arbitrages club et nb d'arbitres	Oui pour les masculins

Dans tous les cas de figure, le club doit remplir son ou ses quota(s) d'arbitrages. Un quota d'arbitrage non rempli implique une pénalité sportive de 4 points pour l'équipe évoluant au plus haut niveau départemental de la section concernée et une amende (Cf tarifs).

• Clubs nationaux

Les clubs ayant une équipe première évoluant au niveau national ne sont pas soumis au CMCD départementales pour la ou les section(s) concernée(s) en dehors de l'arbitrage et du quota d'arbitrages.

Néanmoins, si le club dispose d'une équipe fanion dans l'autre section qui évolue au niveau départemental, la section concernée entre en compte dans l'étude des CMCD départementales.

En tout état de cause, les clubs nationaux doivent aussi remplir leur quota d'arbitrages s'ils comptent des équipes seniors et moins de 18 ans engagées au niveau départemental. Un quota d'arbitrage non rempli implique une pénalité sportive de 4 points pour l'équipe 1 de la section concernée et d'une amende (Cf tarifs).

Quota d'arbitrages :

En début de saison, après la réalisation définitive des calendriers sportifs, la commission CMCD en collaboration avec la CDA, fournira à chaque club du département le nombre d'arbitrages à réaliser durant la saison afin d'atteindre son quota.

Pour mémoire, vous trouverez ci-après les tableaux détaillés sur lesquels la commission CMCD se base pour l'étude de chaque dossier.

Technique Départementale

Exigence minimale du socle :

- Excellence : 1 technicien titulaire du niveau 2 validé à la date défini par la FFHB.
- Honneur : Pas de socle de base
- 1ere division : Pas de socle de base

DETERMINATION DU SEUIL			
	EXCELLENCE	HONNEUR	1ERE DIVISION
MASCULIN	20	10	0
FEMININ	20	0	0

Info ressources :

	NIVEAU 1 ET 2	NIVEAU 3 TC	NIVEAU 4	NIVEAU 6	DONT FEMMES
Autres cadres fédéraux répertoriés	X 10	X 20	X 30	X 40	X 5
Cadres en formation dans la saison	X 10	X 20	X 30	X 40	X 5
Cadres titulaires d'un BEES handball	X 10				X 5
Cadres formateur au sein de l'ETR	X 20				X10

SANCTION : SI LE SOCLE DE BASE N'EST PAS ATTEINT, moins 4 points au classement et impossibilité de monter en division supérieure

SANCTION : SI LE SEUIL N'EST PAS ATTEINT après rattrapage associatif, moins 4 points au classement.

Sportive Départementale

Exigence minimale du socle :

- Excellence : 1 équipe jeune de même sexe
- Honneur : Pas de socle de base
- 1ere division : Pas de socle de base

DETERMINATION DU SEUIL			
	EXCELLENCE	HONNEUR	1ERE DIVISION
MASCULIN	20	10	0
FEMININ	20	0	0

Info ressources :

- Equipes jeunes du même sexe : Nombre x 10 points (région x 20 ; national x 50)
- Autres Equipes jeunes : Nombre x 5 points (région x 5 ; national x 10)
- Ecole de Handball : 10 points, (Bronze +10 pts ; Argent +20 pts ; Or + 40 pts)

SANCTION : SI LE SOCLE DE BASE N'EST PAS ATTEINT, moins 4 points au classement et impossibilité de monter en division supérieure

SANCTION : SI LE SEUIL N'EST PAS ATTEINT après rattrapage associatif, moins 4 points au classement

Arbitrage Départemental

Exigence minimale du socle :

- Excellence : 1 départemental ou en formation pour devenir départemental ayant effectué 7 arbitrages à la date défini par la FFHB.
- Honneur : 1 arbitre par équipe
- 1ere division : 1 arbitre par équipe

DETERMINATION DU SEUIL			
	EXCELLENCE	HONNEUR	1ERE DIVISION
MASCULIN	40	30	10
FEMININ	40	30	10

Info ressources :

- Autres Arbitres du Club : Nombre x 30 points (dep x 20 pts ; région x 50 pts ; national x 90 pts ; féminin x5 pts)
- Tuteurs conseillers : Nombre x 20 points
- Conseillers d'arbitres : Nombre x 20 points
- Formateurs : Nombre x 20 points
- Ecole d'arbitrage : 40 points, (Bronze +5 pts ; Argent +10 pts ; Or + 20 pts)

SANCTION : SI LE SOCLE DE BASE N'EST PAS ATTEINT, moins 4 points au classement et impossibilité de monter en division supérieure

SANCTION : SI LE SEUIL N'EST PAS ATTEINT après rattrapage associatif, moins 4 points au classement.

Jeune Arbitre Départemental

Exigence minimale du socle :

- Excellence : 1 jeune arbitre ayant effectué 5 arbitrages au 30 avril 2011
- Honneur : Pas de socle de base
- 1ere division : Pas de socle de base

DETERMINATION DU SEUIL			
	EXCELLENCE	HONNEUR	1ERE DIVISION
MASCULIN	10	0	0
FEMININ	10	0	0

Info ressources :

- Autre J.A. du Club : Nombre x 10 points (dep x10 ; région x 20 ; national x 30)

Bonus : x 5 pts pour 2eme année d'arbitrage ; x 10 pts 3eme année et x 20pts 4eme année.

X 5 points JA féminines.

SANCTION : SI LE SOCLE DE BASE N'EST PAS ATTEINT, moins 4 points au classement et impossibilité de monter en division supérieure

SANCTION : SI LE SEUIL N'EST PAS ATTEINT après rattrapage associatif, moins 4 points au classement

Engagement Associatif Départemental

Les points obtenus dans cette rubrique viendront en complément des autres domaines et permettront de combler certains déficits obtenues sur les seuils.

Pour info :

- Licences compétitive : 1 point par tranche de 20
- Licences événementielles : 1 point par tranche de 40
- Licences avenir : 1 point par tranche de 40
- Licences loisirs : 1 point par tranche de 10
- Licences dirigeant : 1 point par licence (un bonus de 5 points pour les féminines)

- Elus dans une structure fédérale (CD, Ligue, FFHB) : 20 points (un bonus de 5 points pour les féminines)
- Membre d'une commission : 20 points (un bonus de 5 points pour les féminines)

- Organisation de manifestations :
 - Départementales : 20 points
 - Régionales : 40 points

Maximum 40 points par personne (50 pour les féminines)

Attention aux cumuls : un arbitre-technicien ou inversement ne pourra être comptabilisé que dans un seul domaine au choix.

COMMISSION TECHNIQUE

Président



Renald RAMEFACE
11 rue du Champ Paillé
79300 ST PORCHAIRE
☎ : 05.49.80.44.67
📱 : 06.16.29.20.19
E-mail : renald79@gmail.com

Membres de la Commission

Autres membres

CORNUAULT Richard (Thouars)
DURAND Fabien (Niort HB Souchéen)
MARQUET Isabelle (Lezay)
MARQUET Sylvain (ADS CD79)
MARZIN David (Parthenay)
TEXIER Laure (Prahecq)
VIGNIER Frédéric (Celles)

I. FORMATION DE CADRES

Responsables : Sylvain Marquet

Intervenants : Fabien Durand et Isabelle Marquet

Avec la nouvelle formule des formations de cadre voter a L'AG les bulletins d'inscription été a retourné avant le 15 AOUT.

LE CONTENUS

1^{ère} session

- **vendredi 26 août 2011 de 17 h 00 à 22 h 00** : positionnement, présentation. Formation -12 ans. Projet carnet de bord. Repas à 19 h 30. *Intervenants : Sylvain et Isabelle Marquet.*
- **samedi 27 août 2011 de 9 h 00 à 22 h 00** : formation – 12 ans avec stage fédéral. Observation d'un match senior. *Intervenant : Sylvain Marquet.*
- **dimanche 28 août 2011 de 9 h 00 à 16 h 00** : apport connaissances, situation et séance. Support -16 filles et -18 garçons. *Intervenants : Sylvain Marquet, Isabelle Marquet et Fabien Durand.*

2^{ème} session

- **samedi 22 octobre 2011 à Niort** de 9 h 30 à 16 h 30.
- **dimanche 23 octobre 2011 à Niort** de 9 h 30 à 16 h 30.

3^{ème} session

- **samedi 7 ou 15 janvier 2012** de 9 h 30 à 16 h 30.

Les inscriptions se font à l'aide de la fiche faite par le Comité. **Les repas et l'hébergement sont réservés par le stagiaire et à la charge du stagiaire.** Le Comité fournira les adresses et coordonnées des prestataires.

II. SÉLECTIONS DEPARTEMENTALES

1. Contenus de formation

a. Défense

La défense aura deux objectifs, qui sont, dans l'ordre de priorité :

- Protection du but
- Récupération de la balle

Les intentions sont donc identiques aux garçons et aux filles. Par contre le système diffère du fait de l'âge plus avancé des garçons.

Par conséquent les filles qui évoluent encore en -12 ans pour certaines joueront dans un système Homme à Homme (mode de jeu le plus utilisé dans nos clubs) dans un premier temps pour ensuite passer à la zone (défense privilégiant le ballon). Dans tous les cas le dispositif sera en deux lignes (2-4, 3-3, 1-5).

Les garçons quant à eux évolueront en zone de deux à trois lignes (1-5, 2-4, 3-3, 3-2-1).

Nous travaillerons aussi les infériorités et supériorités numériques.

Tout cela implique que le(la) joueur(se) soit capable de :

- ✓ Prendre les informations pour n'avoir personne dans son dos et se placer par rapport à ses partenaires en fonction des orientations collectives.
- ✓ Juger le crédit d'action de l'attaquant porteur (PB) et non porteur (NPB) de balle. C'est à dire de sentir la difficulté du PB (excentré, 3 pas, dribbles, orientation, armé, course) et du NPB (placement, déplacement, changement de secteur).
- ✓ Organisation et placement sur le PB, partenaire proche du PB et partenaire lointain. Avec respectivement l'intention de Harceler, Dissuader et Intercepter.

b. Montée offensive (MO)

Les intentions de la montée offensives seront :

- ✓ Prendre de vitesse le repli adverse en jouant rapidement dans son dos.
- ✓ Pouvoir enchaîner par du jeu de transition dans le cas de l'échec de la MO.

Cela sous-entend que l'on doit apprendre au joueur à repérer les signaux de gain de balle.

- ✓ Tir
- ✓ Arrêt du gardien de but
- ✓ Faute de l'attaquant
- ✓ Interception

Un travail sera fait sur le changement de statut Défenseur-Attaquant en améliorant le temps de réaction et en anticipant la récupération du ballon (départ de l'ailier opposé au tir).

La MO devra favoriser le jeu de transition en :

- ✓ Permettant une occupation rapide des 4 postes clefs
- ✓ Cherchant une exploitation rapide du surnombre et de la désorganisation de la défense adverse.

c. Attaque

Les sélections auront pour objectif en attaque d'assurer un jeu en continuité. Cela sous-entend qu'elles auront l'intention de jouer sans jamais être neutralisées.

Pour cela il faut que le joueur comprenne l'intérêt :

- ✓ D'occuper les quatre postes clefs pour assurer la circulation du ballon.
- ✓ D'être toujours disponible par du jeu sans ballon.
- ✓ De prendre les informations sur les adversaires et les partenaires avant, pendant et après la réception du ballon.
- ✓ De créer de l'incertitude chez le défenseur en étant organisé, au niveau moteur et gestuel, de la même façon pour tirer, passer, manœuvrer.

Cela implique un travail technique sur :

- ✓ Les différentes réceptions.
- ✓ Les différents armés.
- ✓ La prise d'intervalles.
- ✓ Les feintes.

Mais aussi moteur :

- ✓ Les différentes courses.
- ✓ Les changements de rythmes.

Et encore perceptif :

- ✓ Repérer les espaces libres.

d. Repli

Volonté d'arrêter le ballon le plus rapidement possible, voire à le récupérer en fonction du crédit d'action de l'attaquant (voir déf). Travail sur le changement de statut et le temps de réaction. Organisation et placement sur le PB, partenaire proche du PB et partenaire lointain. Avec respectivement l'intention de Harceler, Dissuader et Intercepter.

e. Le tireur

Le joueur sera sensibilisé à la notion de duel (essayer d'influencer le comportement du GB) et aux caractéristiques du tir qui font que l'on en sort vainqueur ou pas. Différentes formes de tir.

- ✓ Différents impacts.
- ✓ Temps de déclenchement

Il travaillera cela dans tous les domaines du jeu :

- ✓ Par-dessus.
- ✓ A travers.
- ✓ Au près.

f. Le gardien de but

Apprentissage des fondamentaux du poste :

- ✓ Placement.
- ✓ Déplacement (Motricité).
- ✓ Pré-parade.
- ✓ Parade (dissociation).

Mais aussi le joueur devra commencer à être en lecture :

de l'attaquant :

- ✓ Courses.
- ✓ Armés.
- ✓ Stéréotypes.

des défenseurs

- ✓ Position.
- ✓ Bras contreurs.

2. Calendriers de formation

Responsables : Sylvain MARQUET et Fabien DURAND

a. Sélection 98 filles et garçons

Encadrement filles : Sylvain Marquet, Renald Ramedace et David Marzin

Encadrement garçons : Fabien Durand, Mickael Cluseau et Guillaume Bodin

Date	Intitulé	Lieu
11 septembre 2011	stage	Niort <i>Souché</i> (masculins) Prahecq (féminines)
25 septembre 2011	stage	Bressuire (masculins) Niort <i>Souché</i> (féminines)
9 octobre 2011	stage	La Mothe (masculins) Parthenay (féminines)
23 octobre 2011	stage	Thouars (masculins) Niort <i>Souché</i> (féminines)
30 octobre 2011	stage	St Symphorien (masculins) Moncoutant (féminines)
11 novembre 2011	TP Intercomités	Angoulême
27 novembre 2011	stage	Parthenay (masculins) Prahecq (féminines)
3-4 décembre 2011	1^{er} tour national Intercomités	A définir
8 janvier 2012	stage	Moncoutant (masculins) Parthenay (féminines)
29 janvier 2012	stage	La Mothe (masculins) St Symphorien (féminines)
4-5 février 2012	2^{ème} tour national Intercomités	A définir
19 février 2012	stage	Niort <i>Souché</i> (masculins) Thouars (féminines)
10-11 mars 2012	3^{ème} tour national Intercomités	A définir
25 mars 2012	stage	Moncoutant (masculins) Parthenay (féminines)
1 avril 2012	stage	Thouars (masculins) Niort <i>Souché</i> (féminines)
14-15 avril 2012	4^{ème} tour national Intercomités	A définir
5-6 mai 2012	5^{ème} tour national Intercomités	A définir

Les lieux des stages sont donnés à titre indicatif, ils peuvent être modifiés en fonction de la disponibilité des salles. A chaque stage, une convocation est envoyée aux joueurs et aux clubs pour confirmation.

b. Détection et sélections 99 filles et garçons

Objectif : Interdépartementaux les 2 et 3 juin 2012.

Responsables : Sylvain Marquet et Fabien Durand

- Sélection 99 filles

Tuteur : Sylvain Marquet

Encadrement : Sylvain Marquet, Renald Ramedace, David Marzin, Richard Cornuault, Noémie Delouée

- Sélection 99 garçons

Tuteur : Fabien Durand

Encadrement : Fabien Durand, Antoine Passeron, Guillaume Bodin, Vincent Cellerin et Noémie Delouée

Date	Intitulé	Lieu
15-16 octobre 2011	détection	Parthenay et/ou Moncoutant
20 novembre 2011	stage	Bressuire (masculins) Lezay (féminines)
11 décembre 2011	stage	Moncoutant (masculins) Parthenay (féminines)
22 janvier 2012	stage	Niort <i>Souché</i> (masculins) Bressuire (féminines)
12 février 2012	stage	Moncoutant (masculins) Parthenay (féminines)
18 mars 2012	stage	Lezay (masculins) Niort <i>Souché</i> (féminines)
22 avril 2011	stage	Niort (masculins) Bressuire (féminines)
6 mai 2012	stage	Moncoutant (masculins) Niort <i>Souché</i> (féminines)
13 mai 2012	stage	Parthenay (masculins) Secondigny (féminines)
27 mai 2012	stage	Niort (masculins) Niort (féminines)
2-3 juin 2012	Interdépartementaux	Chasseneuil (16)

Les lieux des stages sont donnés à titre indicatif, ils peuvent être modifiés en fonction de la disponibilité des salles. A chaque stage, une convocation est envoyée aux joueurs et aux clubs pour confirmation.

I. CHAMPIONNAT – 14 ANS

Renouvellement de la formule du championnat -14 ans voté par les clubs lors de l'A.G de juin 2006. Bien que cela apparaisse de nouveau dans le projet de la commission sportive, nous continuons de croire nécessaire la précision des points ci-après :

1. Continuité du championnat -14 ans officiel avec une poule unique et matchs allers seulement puis, des poules de niveau en 2^{ème} phase pour les matchs retours.

Les équipes disputeront les matchs en tenant compte de l'aménagement de règles :

3 x 15 minutes Exclusion 2 minutes

- 1^{er} tiers temps : **jeu à 6+1**, défense tout terrain (le volume de défense allant du ballon au but protégé), engagement du gardien de but, **obligation d'avoir au moins 1 joueur dedans en attaque.**
- 2^{ème} tiers temps : **jeu à 5+1**, défense en 1 ligne sur demi terrain (le volume de défense allant du ballon au but protégé), en cas de but engagement du milieu de terrain,
- 3^{ème} tiers temps : jeu à 6+1, défense en 2 lignes (le volume de défense allant du ballon au but protégé), engagement du milieu de terrain, **obligation d'avoir au moins 1 joueur dedans en attaque.**

2. Détection -14 ans

- Samedi 15 octobre 2011 à Parthenay (1) ou à Moncoutant (2)
- Dimanche 16 octobre 2011 à Parthenay (1) ou à Moncoutant (2)

Comme la saison passée, la détection se fera sur la 1ère partie du championnat, soit mi-octobre (4^{ème} et 5^{ème} journée pour les masculins ; 3^{ème} journée pour les féminines). Le planning de la journée sera adressé aux clubs dès que possible.

La formule de jeu pour cette 1^{ère} partie de championnat se ferait en 7/7 en 2 mi-temps la 1^{ère} mi-temps : jeu sur tout le terrain, et la 2^{ème} mi-temps : jeu en 2 lignes.

Un cadre de la technique serait chargé toute la journée de rencontrer les jeunes et les cadres et de leur expliquer les détections, sélections, CPS...

Une 2^{ème} détection aura lieu sur une journée banalisée début janvier avec les 3 tiers-temps de jeu utilisés la saison dernière si le planning le permet.

La 1^{ère} phase du championnat débiterait en octobre/novembre et servirait pour définir les 2 poules de niveaux.

La 2^{ème} phase commencerait donc plus tôt soit, début décembre en matchs aller et retour en 2 poules de niveaux et avec la formule de jeu des 3 tiers temps en fonction du nombre d'équipes engagées.

3. Concernant la catégorie 9/12 ans F/G, se référer à la commission d'organisation des compétitions p. .

II. CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF : C.P.S

1. Dans le Sud : nés en 97-98-99

- **Garçons : reprise le mardi 13 septembre**

Encadrement : Sylvain Marquet/Fabien Durand

Le mardi de 19 h 00 à 20 h 30 salle de Souché

- **Filles : reprise le lundi 12 septembre**

Encadrement : Sylvain Marquet

Le lundi de 19 h 00 à 20 h 30 salle de Souché

2. Dans le Nord : nés en 97-98-99

- **Filles et Garçons : reprise le mercredi 14 septembre**

Encadrement : Renald Ramedace

Tous les mercredis de 17h30 à 19h à Moncoutant salle de la Chênaie

III. AUTRES INTERVENTIONS

Les clubs doivent adresser leur demande au Comité le plus tôt possible et en utilisant la valise intervention à télécharger depuis le site du comité www.comitehandball.com, afin que la commission technique puisse donner suite à toutes les demandes.

COMMISSION DEVELOPPEMENT PROMOTION DU HANDBALL ET MINIHAND

Présidente



Sabrina LESEIGNEUR
13, route du Pré de l'Assemblée
79260 ROMANS
☎ : 06. 18.96.01.00
E-mail : sleseigneur@macif.fr ou
sabrina.handball@voila.fr

Membres de la Commission

CHARRIER Sylvie

Autres membres

MARQUET Sylvain (ADS)
MOREAU Ludivine (Parthenay)

En ce début de saison, nous pouvons constater le nombre de bénévoles qui baisse toujours et encore et un budget serré. Tout cela ne permettant pas d'avoir de grandes ambitions. Cependant pour rester dans le positif, la commission développement va renouveler les actions dites récurrentes et continuer à aider les clubs qui en énoncent le besoin. A toutes les personnes qui souhaiteraient faire du développement, c'est ma dernière saison à la tête de cette commission, avis aux volontaires.

I. LES ACTIONS HABITUELLES

★ Le Hand Ensemble (Sport Adapté)

Cette journée annuelle en partenariat avec l'UNSS et le sport adapté aura lieu cette année le mercredi 19 octobre 2011.

★ Le Sandball

Le Sandball est une activité à l'initiative des clubs et plutôt estival, qui se pratique essentiellement en fin de saison. Déjà certains clubs comme Prahecq, Parthenay, Niort et Saint Maixent le pratique chaque année.

RAPPEL :

Le Comité tient à la disposition des clubs deux paires de buts. Nous attirons toute votre attention sur l'état dans lequel ils doivent revenir au comité. La location des buts est de 50 euros et une caution de 250 euros sera demandée. Elle sera conservée dans le cas où le comité après vérification de l'état des buts constaterait une crevaison ou toute autre anomalie.

★ Le Hand Loisir

En début de saison (courant septembre) vous allez tous recevoir un tableau à compléter et à retourner au secrétariat du Comité.

Nous ferons une synthèse des informations collectées et un tableau récapitulatif des coordonnées de club qui pratique le Hand Loisir. Celui-ci vous sera diffusé afin que chacun puisse organiser en interne ses matchs loisirs.

★ Bercy 2012

Bercy 2012 ne ressemblera pas aux autres Bercy. La FFHB a décidé de faire Bercy sur une journée en semaine maintenant. Sur un week-end l'organisation était déjà importante mais un jour sur semaine c'est encore moins simple.

Toutefois le comité organisera un déplacement sur Paris pour aller voir nos Champions le jeudi 12 janvier 2012.

RAPPEL :

Comme chaque saison il est important de respecter les délais d'inscription pour l'organisation et la logistique qui en découle.

II. MECENAT

La formation DLA étant bien avancée, le comité commence les démarches administratives (conception de dossier, conception d'une plaquette ...) pour mettre en œuvre ce qui a été appris durant la formation. L'objectif cette saison étant de trouver environ 5 000 euros. La recherche de partenaire est une démarche complexe et intéressante. Elle demande cependant beaucoup de temps et d'investissement. Cette démarche est incontournable pour le comité qui doit compléter ses rentrées d'argent par des partenaires privés.

III. LE MINIHAND

Le minihand départemental rassemble les enfants de 5 à 11 ans. La date de limite d'inscription pour les plateaux minihand est fixée au 30 septembre 2011. La réunion de mise en route aura lieu le mardi 27 septembre à 19 h 30 au comité.

★ Les Mini-Pouss

Il s'agit des plus petits, sans année d'âge imposée mais il est conseillé de mettre les plus jeunes et surtout les enfants faisant du handball pour la première année.

- ☞ Enfant à partir de 5 ans.
- ☞ **Atelier 1^{er} pas** sur l'ensemble de la surface du gymnase.
- ☞ 3 rendez-vous dans la saison (temps estimé à 1h30)

★ Les Apprentis

Sur des terrains de mini hand les apprentis vont continuer à jouer et à appréhender le handball pour plus tard pouvoir devenir des Experts. Les tournois seront rentrés dans Gest'Hand pour faciliter la gestion des conclusions de matchs.

- ☞ PAS DE CHAMPIONNAT = PAS DE CLASSEMENT
- ☞ 10 rencontres sur la saison.
- ☞ 4 joueurs de champs et 1 gardien.
- ☞ Ballon de taille 0.
- ☞ 2 demi-terrains sur un grand terrain dans le sens de la largeur.

★ Les Experts

Les experts deviennent une catégorie de compétition à part entière. Ils vont être gérés par la commission sportive, comme pour les autres catégories en championnat. Les règles d'un championnat sont plus strictes et plus rigoureuse. Elles seront expliquées à l'ensemble des clubs qui vont inscrire une équipe dans cette catégorie en début de saison. Une convocation vous parviendra très prochainement.

Les enfants pouvant participer à cette catégorie seront nés en 2000-2001-2002 et 2003.

Conclusion :

Chaque rencontre pour les apprentis et les mini-pouss doit faire l'objet d'une **feuille de tournoi à télécharger sur le site du comité et à compléter et renvoyer au comité le mercredi qui suit la rencontre**

L'objectif reste toujours le même, les enfants doivent prendre du plaisir et passer un bon moment.

★ Le Rassemblement Départemental

Un appel à candidature va être envoyé début septembre. Pourront postuler, ceux ayant une structure avec deux terrains. Ceci dans un souci de faciliter l'organisation et le bon déroulement de la journée. Toutes les catégories minihand pourront participer à ce rassemblement qui aura lieu le **dimanche 22 janvier 2012**. Les experts ne peuvent plus participer à cette journée.

★ Label Ecole de Hand

En début de saison, dès que la FFHB nous aura transmise les informations concernant les modalités du Label école de Handball nous vous les transmettrons. Je resterai à la disposition des clubs qui ont besoin pour les aider dans le remplissage du dossier. Il devrait pouvoir être complété en ligne et pré-rempli.

★ Journée Porte Ouverte

Ne pas oublier qu'il est important de mettre en place des journées portes ouvertes en début de saison pour rassembler un maximum d'enfants sur les tranches d'âges que vous souhaitez recruter pour enrichir vos équipes. La commission développement se tiens à votre disposition pour vous aider, vous conseiller en cas de besoin dans l'organisation de cette manifestation.

RAPPEL :

Les autres manifestations sont à l'initiative des clubs qui le souhaitent.

Ne pas oublier de demander l'inscription de vos évènements pour tout tournoi, etc. par simple mail au secrétariat du comité pour enregistrer les licences évènementielles.

Que la saison 2011-2012 soit une réussite totale dans toutes vos initiatives, qu'elles soient sportives, festives ou autres ... La commission reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

COMMISSION COMMUNICATION

Présidente



Sylvie CHARRIER
52, bd Alexandre 1^{er}
79300 BRESSUIRE
☎ : 06. 83.33.37.32
E-mail : sylvie.charrier7@wanadoo.fr

Membres de la Commission

LESEIGNEUR Sabrina

Autres membres

BEDOUIN Azélie (Moncoutant)
BIROT David (Mauléon)
BLANCHARD Justine (Bressuire)
GUILBOT Damien (Parthenay)
POIRIER Sandra (Secrétaire CD79)

I. INFOS 79

La newsletter paraîtra environ une fois par mois et sera expédiée depuis le site vers les licenciés.



Voici les dates de parution (sous réserve de modifications) et les clubs qui seront mis à l'honneur dans la rubrique « **Les clubs ont la parole** » pour la saison 2011-2012 :

- ✓ n°7 le 14/10/11 Beauvoir
- ✓ n°8 le 18/11/11 Mauléon
- ✓ n°9 le 16/12/11 Airvault
- ✓ n°10 le 20/01/12 Gâtine HB
- ✓ n°11 le 24/02/12 Parthenay
- ✓ n°12 le 30/03/12 St Symphorien
- ✓ Flash spécial après l'Assemblée Générale

La commission souhaite respecter ses dates, mais elles peuvent néanmoins être légèrement modifiées en fonction de certains événements. Pour la rubrique « **Le hand selon** » les clubs peuvent proposer des personnes licenciées, des dirigeants, qui sont investis dans le monde du handball. C'est une manière de les remercier et de les faire connaître.

II. BOUTIQUE DU COMITE

Le comité gère un stock permanent de tenues et matériels d'arbitres, des bombes de froid, de la résine... N'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat.

D'autre part, notre partenaire Tag a un site <http://www.grandouest.eu/> à partir duquel vous pouvez voir les produits et demandez des devis pour des tee-shirts, des tenues d'arbitres, des maillots de joueurs etc.

Concernant les tee-shirts, vous pouvez bénéficier du tarif très avantageux du comité, pour cela n'hésitez pas à appeler Sébastien Bluteau au 06.09.74.90.00.

III. LOCATION DE MATERIELS

Location vidéo-projecteur et ordinateur portable

Le Comité possède un vidéo-projecteur et un ordinateur portable utiles au fonctionnement du Comité mais qui sont également à disposition des clubs.

Les tarifs de location :

	Vidéo-projecteur ou ordinateur portable	Vidéo-projecteur et ordinateur portable
Soirée (à partir de 17 h)	40 €	60 €
Journée	50 €	75 €
Week-end	100 €	150 €

La caution :

	Vidéo-projecteur	Ordinateur portable
Caution	1 500 €	1 000 €

Le matériel sera vérifié par la secrétaire administrative du Comité (aspect extérieur) et par le président en particulier pour l'ordinateur portable (programmes non effacés, virus etc.). Si du « ménage » s'avérait nécessaire sur le portable le coût à supporter pour le loueur serait de 50€.

IV. PLAQUETTE SELECTIONS/CPS

La commission va travailler sur la plaquette à destination des enfants et leurs parents afin qu'ils puissent mieux appréhender les CPS et les sélections ; mais également pour que les entraîneurs puissent s'appuyer sur un support lors de leurs différents échanges.

La commission technique a rédigé et transmis le contenu du document, reste à travailler sur la forme et la mise en page.

Cet outil devra permettre de faciliter la communication entre les techniciens, le comité et les familles des jeunes concernés.

V. MECENAT

En collaboration avec la commission développement, plusieurs personnes du comité sont engagées dans le DLA Dispositif Local d'Accompagnement pour rechercher des partenaires.

COMMISSION RECLAMATIONS ET LITIGES

Présidente



RAMEDACE Sandra
11, rue du Champ Paillé
79300 ST PORCHAIRE
☎ : 06.08.55.64.23
E-mail : sandra.ramedace@sfr.fr

Membres de la Commission

CHAMPION Christine
CHAMPION Francis
CORNUAULT Richard

Autres membres

BIROT David (Mauléon)
FOUQUET-METIVIER Jacques (Niort HBS)
SOUCHARD Jean-Pierre (Val d'Egray)

Cette Commission a pour mission la gestion des réclamations et litiges concernant les décisions du comité dont elle dépend, en-dehors des cas gérés par la commission départementale de discipline.

Elle s'appuie, sur les textes fédéraux, tant dans sa composition que dans son rôle, textes que vous pouvez retrouver dans l'annuaire fédéral 2011/2012.

La Présidente remercie les nouveaux membres et espère d'autres candidatures. Pour tout renseignement ou pour l'étude d'un cas, prendre contact avec le secrétariat du comité ou directement avec la présidente de la commission.

Pour information, faire partie d'une commission et/ou être membre du Conseil d'Administration apporte des points aux clubs pour les dossiers CMCD.

COMMISSION EQUIPEMENTS

Présidente



Sylvie CHARRIER
52, bd Alexandre 1^{er}
79300 BRESSUIRE
☎ : 06. 83.33.37.32
E-mail : sylvie.charrier7@wanadoo.fr

Membres de la Commission

David SUPIOT (Mauléon)

Le classement des salles est **obligatoire** pour la pratique du HANDBALL.

Elle est à effectuer tous les **5 ans**.

Un **label** vous sera accordé en fonction des résultats, des mesures et, de la capacité d'accueil.

Le classement est payant (cf. tarifs 2011-2012).

La démarche pour le contrôle d'une salle :

- Si vous êtes un club évoluant dans le département, la demande se fait auprès du Comité départemental 79.
- Si vous êtes un club départemental mais avec une ou plusieurs équipes qui jouent en région, la demande se fait auprès de la Ligue Poitou-Charentes.
- Si vous êtes un club départemental mais avec une ou plusieurs équipes qui jouent en nationale, la demande se fait auprès de la Fédération.

La démarche pour le département :

1. Prendre contact avec le Comité Commission Equipement. En indiquant les coordonnées du propriétaire de la salle et de la personne du club qui va se charger du dossier.
2. Le comité ensuite détermine un rendez-vous avec toutes les personnes concernées à la salle pour réaliser les différents relevés.
3. Le dossier est transmis à la Fédération dès lors que tous les documents ont été rassemblés.

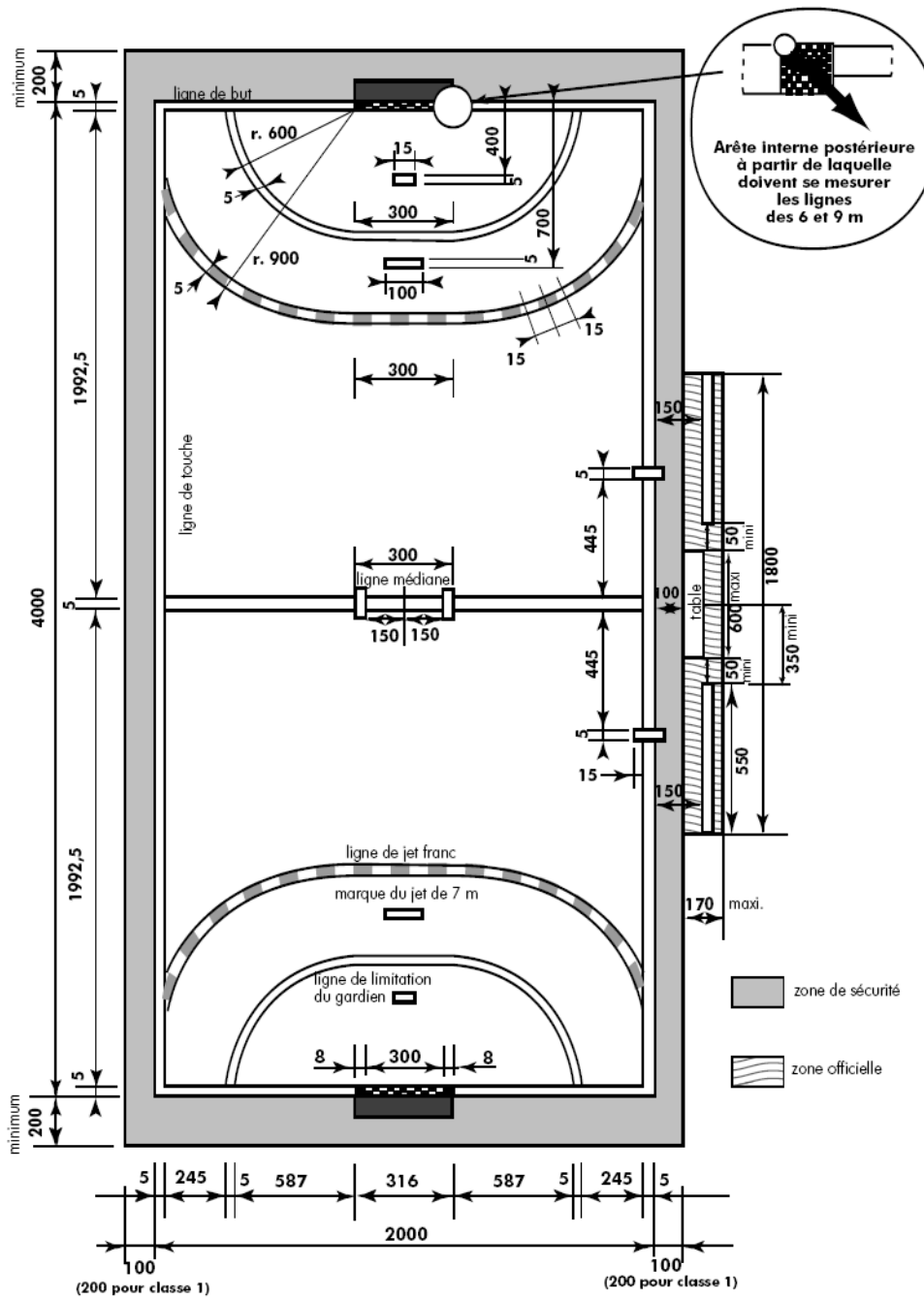
Bon à savoir :

- **Les salles de classe I et II doivent faire l'objet d'une reconduction de classement, obligatoirement, tous les 5 ans avec le formulaire mis à disposition par la fédération.** Toutes les conditions exigées lors du classement initial doivent être respectées. En cas de manquement, la reconduction est suspendue jusqu'à la mise en conformité.
Sanction : interdiction de jouer dans la salle concernée.
- **Les salles de classe 3 et 4 doivent faire l'objet d'une reconduction de classement lorsque des travaux importants sont réalisés dans le volume de l'aire de jeu.**
- Tout club accédant à une compétition du secteur fédéral, doit s'assurer que la salle dans laquelle il doit évoluer est classée. Cette salle doit être au minimum de classe 2 (cf. annuaire fédéral).
- Toutes les modifications, extensions ou aménagements nécessaires à l'organisation d'une compétition officielle ou amicale doivent faire l'objet d'un avis de la Commission de Sécurité compétente demandée par l'organisateur.

LA SALLE DE HANDBALL

Fig. 1

(Exemple d'une salle réglementaire Fédérale)



Unité utilisée : cm

		MASCULINS							FEMININES							
DATE	EXC	HON	1e DIV	-18	-16	-14	SEL 98	SEL 99	EXC	HON	-18	-16	-14	SEL 98	SEL 99	Autre
03/04 SEPT																
10/11 SEPT	1			Q1	Q1						Q1	Q1				
17/18 SEPT	CF	CF	CF	Q2	Q2				CF	CF	Q2	Q2				
24/25 SEPT	2	1	1	Q3 - 1	Q3 - 1	1			1	1	Q3	Q3 - 1	1			
01/02 OCT	TP	TP	TP	2	R	2			TP	TP		R	R			
08/09 OCT	3	2	2	3	2	3			2	2		2	2			
15/16 OCT	4	3	3	4	3	4 et 5			3	3		3	3			DETECTION
22/23 OCT	5			5		R						4				
29/30 OCT	CF	CF	CF						CF	CF						IL 1
05/06 NOV	1/8	1/8	1/8													
VEN 11 NOV																TOUR REG IC
12/13 NOV	6	4	4						4	4						STAGE 98 REG
19/20 NOV	7	5	5						5	5						JB 1
26/27 NOV	CF	CF	CF						CF	CF						TIPIF
03/04 DEC	8	6	6						6	6						IC1
10/11 DEC	9	7	7						7	7						JB 2
17/18 DEC	CF	CF	CF						CF	CF						
	1/4	1/4	1/4						1/4	1/4						
	TP	TP	TP						TP	TP						
24/25 DEC																
31/01 JAN																
07/08 JAN	10	8	8						8	8						
Jeudi 10 JAN	BERCY							BERCY							BERCY	
14/15 JAN	CF	CF	CF						CF	CF						
	1/8	1/8	1/8						1/4	1/4						
21/22 JAN	11	9	9						9	9						
28/29 JAN	12	10	10						10	10						
04/05 FEV	13	11	11						11	11						IC 2 + JB 3
11/12 FEV	14	12	12						12	12						
18/19 FEV	15	13	13						13	13						
25/26 FEV	CF	CF	CF						CF	CF						RUELLE ARBITRES
	1/4	1/4	1/4													
03/04 MARS																STAGE 97 + IL 2
10/11 MARS	16															IC 3
17/18 MARS	17	14	14						14	14						
24/25 MARS	18	15	15						15	15						
31/01 AVRIL	19	16	16						16	16						
07/08 AVRIL	R	R	R						R	R						Pâques
14/15 AVRIL	CF	CF	CF						CF	CF						IC 4 + IL 3
21/22 AVRIL	1/2	1/2	1/2						1/2	1/2						AG FFHB
	1/2	1/2	1/2						1/2	1/2						
28/29 AVRIL																
05/06 MAI	20															IC 5
12/13 MAI	21	17	17						17	17						
JEUDI 17 MAI																Ascension
19/20 MAI	22	18	18						18	18						
26/27 MAI																Pentecôte
02/03 JUIN	F	F	F	F					F	F	F					ID 99
09/10 JUIN	F	F	F		F	F			F	F		F	F			
16/17 JUIN																AG COMITE
23/24 JUIN																AG LIGUE
COUPE	CHALLENGE		VACANCES		JOURNEES BANALISEES		COUPE DE FRANCE'									
STAGE																